

Analyse comparative du programme d'études et des compétences attendues au seuil d'entrée à l'Université

Rapport du groupe de travail

Programme d'études préuniversitaire Sciences humaines (300.A0)

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales
Secteur de l'enseignement supérieur

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017

ISBN 978-2-550-80077-4

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tient à remercier les personnes qui ont participé aux travaux portant sur l'analyse comparative du programme d'études *Sciences humaines* (300.A0) et des compétences attendues au seuil d'entrée à l'université.

Membres du groupe de travail

Guillaume Dupuy

Enseignant en économie
Cégep Montmorency

Alexandre Genest

Enseignant en psychologie
Cégep de Sherbrooke

Blaise Giguère-de Carufel

Enseignant en science politique
Cégep de Lévis-Lauzon et Centre d'études collégiales de Montmagny du Cégep de La Pocatière

Daniel Landry

Enseignant en sociologie
Collège Laflèche

Lynda Simard

Enseignante en histoire
Cégep de Sainte-Foy

André Tessier

Enseignant en anthropologie
Cégep Limoilou

Sous la responsabilité de :

Saël Gagné-Ouellet

Responsable du programme d'études préuniversitaires *Sciences humaines* (300.A0)
Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Avec la collaboration de :

Élisabeth Szöts

Consultante en formation et en élaboration de programmes d'études
Solution Formation-Conseil

Sophie Gosselin

Conseillère en enseignement collégial
Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

TABLE DES MATIÈRES

1.	Processus de révision des programmes d'études préuniversitaires	1
2.	Révision du programme d'études <i>Sciences humaines</i>	2
	Profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires <i>Sciences humaines</i> à leur admission à l'université	2
	Analyse comparative du programme d'études <i>Sciences humaines</i> (300.A0) et des compétences attendues à l'université.....	3
	Prochaines étapes : réécriture du programme d'études <i>Sciences humaines</i> et implantation de la version actualisée	4
3.	Profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires <i>sciences humaines</i> à leur admission à l'université	5
4.	Analyse comparative.....	7
	Considérations générales sur les buts de la formation spécifique	8
	Considérations particulières sur les buts de la formation spécifique	14
	Synthèse sur les buts de la formation spécifique du programme d'études <i>Sciences humaines</i>	20
	Considérations générales sur les objectifs et standards de la formation spécifique ...	21
	Considérations particulières sur les objectifs et standards de la formation spécifique	29
	Synthèse sur les objectifs et standards de la formation spécifique du programme d'études <i>Sciences humaines</i>	40
	Considérations complémentaires sur les objectifs et standards de la formation générale	41
	Conclusion.....	43
Annexe 1	Axes, composantes, sous-composantes et éléments constitutifs du Profil attendu	44
Annexe 2	Liste des objectifs et standards de la formation spécifique du programme d'études <i>Sciences humaines</i> (300.A0).....	50
Annexe 3	Liste des recommandations	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires Sciences humaines à leur admission à l'université.....	5
Tableau 2: Exemple de subdivision d'une composante du Profil attendu en sous-composantes et en éléments constitutifs.....	6
Tableau 3: Liens entre les buts de la formation spécifique du programme <i>Sciences humaines</i> et l'axe 1 du Profil attendu.....	9
Tableau 4: Liens entre les buts de la formation spécifique du programme d'études <i>Sciences humaines</i> et l'axe 2 du Profil attendu	11
Tableau 5: Liens entre les objectifs et standards de la formation spécifique du programme <i>Sciences humaines</i> et l'axe 1 du Profil attendu	22
Tableau 6: Liens entre les objectifs et standards de la formation spécifique du programme <i>Sciences humaines</i> et l'axe 2 du Profil attendu	23
Tableau 7: Éléments constitutifs du Profil attendu jugés implicites dans le programme d'études <i>Sciences humaines</i> par le groupe d'analyse comparative	25
Tableau 8: Éléments constitutifs du Profil attendu pouvant difficilement figurer dans les objectifs et standards du programme d'études <i>Sciences humaines</i> selon le groupe d'analyse comparative	26

1. PROCESSUS DE RÉVISION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES

Le processus de révision des programmes d'études préuniversitaires en vigueur au Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé (SFPEP) se déroule en trois étapes :

- La première étape consiste à définir les compétences attendues des étudiantes et étudiants qui entrent dans les programmes universitaires auxquels prépare le programme d'études du collégial. Ce mandat est confié à un consultant externe.
- La deuxième étape vise à comparer les compétences attendues à l'université avec celles du programme d'études collégiales actuel et à formuler des recommandations quant à la révision de ce programme. Ce mandat est confié à un groupe de travail composé d'enseignantes et d'enseignants du collégial, d'un consultant externe spécialiste en élaboration de programmes d'études et de personnes qui représentent le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- La troisième et dernière étape consiste à réécrire – partiellement ou totalement – le programme d'études à la lumière des recommandations de l'équipe chargée d'effectuer l'analyse comparative. Ce mandat est confié à un groupe de travail composé d'enseignantes et d'enseignants du collégial, d'un consultant externe spécialiste en élaboration de programmes d'études et de personnes qui représentent le Ministère.

Le processus de révision des programmes d'études préuniversitaires au SFPEP a débuté à l'automne 2010. Jusqu'à maintenant, il a été mené à bien pour deux programmes d'études, *Arts visuels* et *Arts, lettres et communication*, alors qu'il est en cours pour deux autres, soit *Sciences de la nature* et *Sciences humaines*.

2. RÉVISION DU PROGRAMME D'ÉTUDES *SCIENCES HUMAINES*

Le processus de révision du programme d'études *Sciences humaines* a débuté en décembre 2015. Cette actualisation était demandée depuis quelques années par le Comité-conseil du programme d'études *Sciences humaines* et le Comité d'enseignantes et d'enseignants du programme d'études *Sciences humaines* ainsi que par divers intervenants du réseau collégial. Il est à noter que la dernière révision du programme d'études date de 2001.

Profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires *Sciences humaines* à leur admission à l'université

Pour dresser un profil permettant de cerner les attentes des universités, on a envoyé un questionnaire à l'ensemble des représentantes et des représentants des 206 programmes universitaires de premier cycle répertoriés par le SFPEP et auxquels le programme d'études préuniversitaires *Sciences humaines* prépare. On demandait aux personnes consultées de déterminer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être disciplinaires et transdisciplinaires que devraient posséder les étudiantes et les étudiants au seuil d'entrée à l'université dans leurs programmes respectifs.

Au terme de l'enquête, deux rencontres de triangulation avec des représentantes et des représentants de six universités¹ ont été tenues pour permettre d'apprécier et de préciser l'information obtenue. Puis, à la lumière des renseignements recueillis, une première version du rapport d'enquête a été rédigée. Cette version préliminaire a été présentée à trois groupes de validation pour s'assurer d'un contenu conforme aux réponses des personnes sondées.

Le *Profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires Sciences humaines à leur admission à l'université* a été présenté le 21 octobre 2016 au Comité-conseil et le 4 novembre 2016 au Comité d'enseignantes et d'enseignants du programme *Sciences humaines*. À la suite des échanges tenus au cours de ces réunions, quelques ajustements ont été apportés au document.

Le Profil attendu constitue en quelque sorte le portrait idéal, selon les universités, d'une étudiante ou d'un étudiant qui entreprend ses études universitaires dans un des programmes de destination du programme d'études préuniversitaires *Sciences humaines*. Il sert de référence à la deuxième étape du processus de révision, soit l'analyse comparative du programme d'études collégiales, dont le présent rapport rend compte.

¹ Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université McGill, Université du Québec à Montréal, Université Laval et Université du Québec à Trois-Rivières.

Analyse comparative du programme d'études *Sciences humaines* (300.A0) et des compétences attendues à l'université

Le groupe de travail, formé de six enseignantes et enseignants, d'une consultante spécialiste en élaboration de programmes d'études, d'une représentante et d'un représentant du Ministère, avait pour mandat de comparer le programme d'études actuel avec le Profil attendu ainsi que de formuler des recommandations quant à la révision de ce programme. Il devait notamment :

- comparer le Profil attendu des étudiants diplômés au seuil d'entrée à l'université avec :
 - les buts de la formation spécifique;
 - les objectifs et standards du programme d'études;
- déterminer les buts ainsi que les objectifs et standards à maintenir, à modifier, à enrichir, à ajouter ou à enlever;
- émettre des recommandations en ce sens et sur l'orientation à donner au programme pour la troisième étape du processus.

Les enseignantes et enseignants du groupe de travail, qui donnent tous des cours du programme *Sciences humaines*, sont spécialisés dans les disciplines suivantes : économie, psychologie, science politique, sociologie, histoire et anthropologie.

Le travail s'est effectué à l'occasion de six rencontres tenues entre le 20 février et le 1^{er} mai 2017. Les travaux réalisés font l'objet du présent rapport, présenté au Comité-conseil et au Comité d'enseignantes et d'enseignants du programme d'études *Sciences humaines* en mai et en juin 2017. Les réflexions et recommandations qu'il comporte serviront à éclairer la prochaine étape du processus, c'est-à-dire la réécriture du programme.

Prochaines étapes : réécriture du programme d'études *Sciences humaines* et implantation de la version actualisée

La réécriture du programme se déroulera au cours de l'année scolaire 2017-2018. À l'exemple des deux autres étapes du processus de révision, le Comité-conseil et le Comité d'enseignantes et d'enseignants du programme *Sciences humaines* recevront le projet de programme et seront consultés, après quoi les documents produits seront rendus publics.

À la fin du processus, le projet de programme sera envoyé à tous les collèges pour que les intervenantes et les intervenants concernés puissent transmettre leur avis et leurs propositions. À la lumière des avis reçus, des ajustements seront apportés avant que le programme ne soit soumis à l'approbation de la ministre.

En fonction de l'évolution des travaux, l'implantation facultative du programme *Sciences humaines* dans les collèges pourrait se faire en 2019-2020 et l'implantation obligatoire, en 2020-2021.

3. PROFIL ATTENDU DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES SCIENCES HUMAINES À LEUR ADMISSION À L'UNIVERSITÉ

Le Profil attendu est constitué des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être disciplinaires et transdisciplinaires que devrait idéalement posséder l'étudiante ou l'étudiant à son entrée à l'université dans les programmes de destination du programme *Sciences humaines*, selon les représentantes et représentants universitaires. Le Profil attendu se décline en deux grands axes : 1) les éléments généraux et fondamentaux; 2) les bases disciplinaires et méthodologiques. Ces deux axes se déclinent chacun en quatre composantes (tableau 1), qui sont elles-mêmes constituées de sous-composantes et d'éléments constitutifs plus spécifiques qui permettent de les interpréter et de procéder à une analyse comparative fine (tableau 2). L'annexe 1 rend compte de l'ensemble des composantes, sous-composantes et éléments constitutifs du Profil attendu.

Tableau 1 : Profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires Sciences humaines à leur admission à l'université

AXE 1 Éléments généraux et fondamentaux	AXE 2 Bases disciplinaires et méthodologiques
Exploiter différents langages, notamment pour apprendre et communiquer, dans le contexte spécifique d'une formation en sciences humaines.	Démontrer son engagement dans son apprentissage en ayant recours à des méthodes de travail permettant de s'organiser et d'exploiter ses acquis pour produire un travail intellectuel qui témoigne d'une démarche autonome et responsable.
Manifester des éléments de culture générale et scientifique inhérents à une formation en sciences humaines.	Mobiliser des connaissances générales de base dans différents domaines des sciences humaines pour comprendre le monde contemporain.
Démontrer son ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle permettant d'appréhender différentes réalités propres à une formation en sciences humaines.	Exploiter la démarche scientifique pour analyser des situations et résoudre des problèmes propres au champ des sciences humaines.
Démontrer du respect et de l'éthique dans des situations d'apprentissage ou de travail d'équipe, ou dans un contexte professionnel propre à la formation en sciences humaines.	Utiliser des technologies de manière à faciliter la communication, la recherche, l'apprentissage et le traitement de l'information dans le contexte d'une formation en sciences humaines.

Tableau 2: Exemple de subdivision d'une composante du Profil attendu en sous-composantes et en éléments constitutifs

Composante	Sous-composantes	Éléments constitutifs
UTILISER DES TECHNOLOGIES DE MANIÈRE À FACILITER LA COMMUNICATION, LA RECHERCHE, L'APPRENTISSAGE ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION DANS LE CONTEXTE D'UNE FORMATION EN SCIENCES HUMAINES.	RECHERCHE DOCUMENTAIRE	Connaître les bases de la recherche documentaire.
		Réaliser une recherche documentaire dans différentes sources fiables et crédibles, par exemple en bibliothèque, sur Internet, dans les archives, dans les documents gouvernementaux et dans les bases de données.
	TECHNOLOGIES	Travailler en réseau à l'aide des médias sociaux et des logiciels de communication en situation d'apprentissage ou dans un contexte professionnel propre à la formation.
		Utiliser un logiciel de traitement de texte (génération d'une table des matières, maîtrise des styles, insertion de notes, mise en page, pagination, etc.), de présentation, de citation des sources, de messagerie, un tableur (calcul, graphique, tableau croisé, formules, etc.) ou une plateforme de formation.

4. ANALYSE COMPARATIVE

L'analyse comparative consiste à mettre en parallèle les diverses parties du programme d'études – les buts de la formation spécifique ainsi que les objectifs et standards – et les composantes du Profil attendu, dans le but d'évaluer le niveau de convergence entre la formation offerte (programme d'études) et la formation attendue (Profil attendu).

Le groupe de travail a comparé le programme *Sciences humaines* actuel avec les éléments constitutifs des composantes des deux axes généraux du Profil attendu. Les tableaux 3 à 6 témoignent de cette analyse. Lorsque les cases des tableaux sont noircies, cela signifie que les buts de la formation spécifique ou les objectifs et standards du programme contribuent totalement à l'atteinte de l'ensemble des éléments constitutifs des composantes du Profil attendu. Lorsque les cases du tableau sont grisées, cela signifie que les buts de la formation spécifique ou les objectifs et standards du programme contribuent partiellement à l'atteinte des composantes du Profil attendu; certains éléments constitutifs des composantes ne sont alors pas atteints. Finalement, lorsque les cases du tableau demeurent blanches, cela signifie que les buts de la formation spécifique ou les objectifs et standards du programme d'études ne contribuent pas du tout à l'atteinte des composantes du Profil attendu; l'ensemble des éléments constitutifs des composantes n'est donc pas atteint.

On a effectué l'analyse en prenant en compte les libellés précis des buts de la formation spécifique ainsi que des objectifs et standards du programme *Sciences humaines*, sans égard aux différentes déclinaisons que leur interprétation peut donner dans la mise en œuvre locale des programmes ou encore dans les activités d'apprentissage des différents cours offerts par les enseignantes et enseignants.

L'analyse permet de répondre à la question suivante :

- À quel degré (nul, partiel ou total) les buts de la formation spécifique ainsi que les objectifs et standards du programme actuel contribuent-ils à l'atteinte des composantes du Profil attendu?

Considérations générales sur les buts de la formation spécifique

Les deux tableaux suivants rendent compte des liens entre les buts de la formation spécifique du programme *Sciences humaines* et les composantes de l'axe 1 (tableau 3) et de l'axe 2 (tableau 4) du Profil attendu.

Tableau 3: Liens entre les buts de la formation spécifique du programme *Sciences humaines* et l'axe 1 du Profil attendu

PROFIL ATTENDU		PROGRAMME D'ÉTUDES								
Axe 1 : Éléments généraux et fondamentaux		Buts de la formation spécifique								
Composantes du Profil attendu	Sous-composantes	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9
Exploiter différents langages, notamment pour apprendre et communiquer, dans le contexte spécifique d'une formation en sciences humaines.	Littératie en langue d'enseignement									
	Littératie en langue seconde									
	Littératie disciplinaire									
	Numératie									
Manifester des éléments de culture générale et scientifique inhérents à une formation en sciences humaines.	Culture scientifique propre aux sciences humaines									
	Culture numérique									
Démontrer son ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle permettant d'appréhender différentes réalités propres à une formation en sciences humaines.	Ouverture									
	Curiosité									
Démontrer du respect et de l'éthique dans des situations d'apprentissage ou de travail d'équipe, ou dans un contexte professionnel propre à la formation en sciences humaines.	Éthique									
	Travail d'équipe									
	Normes sociales									

Légende : Blanc : Atteinte nulle

Gris : Atteinte partielle

Noir : Atteinte totale

B1 : Distinguer les principaux faits, notions et concepts de nature disciplinaire et transdisciplinaire reliés à l'objet d'étude : le phénomène humain.

B2 : Expliquer des théories, des lois, des modèles, des écoles de pensée en rapport avec leurs auteurs et avec les réalités concernées.

B3 : Situer divers enjeux relatifs à la citoyenneté dans un contexte de mondialisation.

B4 : Démontrer les qualités d'un esprit scientifique et critique ainsi que des habiletés liées à des méthodes, tant qualitatives que quantitatives, appropriées aux sciences humaines.

B5 : Utiliser des méthodes de travail et de recherche nécessaires à la poursuite de ses études.

B6 : Utiliser les technologies de traitement de l'information appropriées.

B7 : Communiquer sa pensée de façon claire et correcte dans la langue d'enseignement.

B8 : Lire et comprendre des documents de base en sciences humaines diffusés dans la langue seconde.
B9 : Intégrer ses acquis tout au cours de sa démarche d'apprentissage dans le programme.

Tableau 4: Liens entre les buts de la formation spécifique du programme d'études *Sciences humaines* et l'axe 2 du Profil attendu

PROFIL ATTENDU		PROGRAMME D'ÉTUDES								
Axe 2 : Bases disciplinaires et méthodologiques		Buts de la formation spécifique								
Composantes du Profil attendu	Sous-composantes	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9
Démontrer son engagement dans son apprentissage en ayant recours à des méthodes de travail permettant de s'organiser et d'exploiter ses acquis pour produire un travail intellectuel qui témoigne d'une démarche autonome et responsable.	Méthodologie				■	■	■			■
	Engagement			■	■	■				■
Mobiliser des connaissances générales de base dans différents domaines des sciences humaines pour comprendre le monde contemporain.	Bases théoriques	■	■	■	■					■
	Intégration	■	■	■	■	■				■
Exploiter la démarche scientifique pour analyser des situations et résoudre des problèmes propres au champ des sciences humaines.			■		■	■				■
Utiliser des technologies de manière à faciliter la communication, la recherche, l'apprentissage et le traitement de l'information dans le contexte d'une formation en sciences humaines.	Recherche documentaire				■	■	■			■
	Technologies				■	■	■			■

Légende : Blanc : Atteinte nulle

Gris : Atteinte partielle

Noir : Atteinte totale

B1 : Distinguer les principaux faits, notions et concepts de nature disciplinaire et transdisciplinaire reliés à l'objet d'étude : le phénomène humain.

B2 : Expliquer des théories, des lois, des modèles, des écoles de pensée en rapport avec leurs auteurs et avec les réalités concernées.

B3 : Situer divers enjeux relatifs à la citoyenneté dans un contexte de mondialisation.

B4 : Démontrer les qualités d'un esprit scientifique et critique ainsi que des habiletés liées à des méthodes, tant qualitatives que quantitatives, appropriées aux sciences humaines.

B5 : Utiliser des méthodes de travail et de recherche nécessaires à la poursuite de ses études.

B6 : Utiliser les technologies de traitement de l'information appropriées.

B7 : Communiquer sa pensée de façon claire et correcte dans la langue d'enseignement.

B8 : Lire et comprendre des documents de base en sciences humaines diffusés dans la langue seconde.

B9 : Intégrer ses acquis tout au cours de sa démarche d'apprentissage dans le programme.

Au regard des tableaux 3 et 4, il apparaît, dans un premier temps, que toutes les composantes et sous-composantes du Profil attendu sont, sans exception, minimalement couvertes par un ou plusieurs des neuf buts de la formation spécifique. Il s'avère également que seules quatre sous-composantes sur dix-huit ne sont pas entièrement atteintes par l'intermédiaire de l'un des neuf buts. En effet, aucune case noircie n'apparaît vis-à-vis des sous-composantes suivantes : 1) littératie en langue d'enseignement; 2) culture numérique; 3) normes sociales; 4) engagement. Afin de vérifier le degré de concordance entre ces quatre sous-composantes du Profil attendu et les neuf buts de la formation spécifique du programme d'études *Sciences humaines*, nous avons examiné quels éléments constitutifs de ces sous-composantes n'étaient pas atteints par l'agrégation de l'ensemble des buts. Or, cette analyse plus fine a permis d'éclairer le fait que ces éléments étaient tous totalement atteints d'une façon ou d'une autre.

Il appert donc que tous les éléments constitutifs des sous-composantes et des composantes des deux axes du Profil attendu sont atteints par l'un ou l'autre des neuf buts de la formation spécifique du programme d'études *Sciences humaines*. Cependant, bien que les buts actuels répondent au Profil attendu, nous constatons que certains d'entre eux méritent d'être enrichis, comme en témoigne la prochaine section du présent rapport (*Considérations particulières sur les buts de la formation spécifique*).

Dans un deuxième temps, il apparaît que certains buts de la formation spécifique contribuent grandement à l'atteinte de composantes du Profil attendu (buts 4 et 5), alors que d'autres y concourent peu ou très peu (buts 7 et 8).

Le but 4, « démontrer les qualités d'un esprit scientifique et critique ainsi que des habiletés liées à des méthodes, tant qualitatives que quantitatives, appropriées aux sciences humaines », contribue ainsi partiellement ou totalement à chacune des composantes des deux axes du Profil attendu. Le but 5, « utiliser des méthodes de travail et de recherche nécessaires à la poursuite de ses études », apporte également une grande contribution, puisque seules les sous-composantes « bases théoriques » et « curiosité » n'y sont pas rattachées.

Inversement, les buts 7 et 8, soit « communiquer sa pensée de façon claire et correcte dans la langue d'enseignement » et « lire et comprendre des documents de base en sciences humaines diffusés dans la langue seconde » ne contribuent qu'à une composante du Profil attendu, soit « exploiter différents langages, notamment pour apprendre et communiquer, dans le contexte spécifique d'une formation en sciences humaines ».

S'ils contribuent à un nombre très restreint de composantes, les buts 7 et 8 n'en sont pas moins primordiaux, puisque « exploiter différents langages, notamment pour apprendre et communiquer, dans le contexte spécifique d'une formation en sciences humaines » constitue une composante essentielle – voire la plus importante du Profil attendu selon les représentantes et représentants universitaires consultés – à maîtriser au seuil d'entrée à l'université. En effet, étant donné les liens manifestes entre les habiletés langagières et la réussite scolaire, les participantes et participants à l'enquête et aux rencontres de triangulation ont convenu de l'importance de mettre les éléments liés à la langue d'enseignement en tête de liste des habiletés que les étudiantes et étudiants diplômés doivent maîtriser.

Il va sans dire que la formation générale contribue également à l'atteinte de cette composante et que les buts de la formation spécifique ne peuvent et ne doivent pas, à eux seuls, concourir entièrement au développement des compétences en littératie. Néanmoins, des éléments de littératie devraient être pris en compte dans la rédaction de certains objectifs et standards de la formation spécifique pour que leur intégration dans le programme soit favorisée. Nous y reviendrons plus loin.

Les buts de la formation spécifique, en plus de permettre l'approche programme, induisent également les orientations générales de celui-ci. Tout en invitant le groupe de travail chargé de réécrire le programme *Sciences humaines* à réfléchir et à statuer sur l'ordre de présentation des buts, nous croyons qu'il serait nécessaire que l'ouverture sur le monde, la diversité des perspectives à l'échelle internationale et l'esprit critique par rapport à la culture numérique transparaissent dans les buts de la nouvelle mouture du programme.

Recommandation 1 : Mettre en avant l'ouverture sur le monde, la diversité des perspectives à l'échelle internationale et le développement d'un esprit critique par rapport à la culture numérique dans les buts de la formation spécifique.

Considérations particulières sur les buts de la formation spécifique

But 1 : Distinguer les principaux faits, notions et concepts de nature disciplinaire et transdisciplinaire reliés à l'objet d'étude : le phénomène humain.

De façon générale, le premier but est plutôt clair. Néanmoins, son niveau taxonomique est faible. Au lieu de « distinguer » les principaux faits, notions et concepts, il serait préférable d'utiliser un autre verbe d'action, par exemple « mobiliser », comme pour la composante du Profil attendu qui porte sur les connaissances disciplinaires (« mobiliser des connaissances générales de base dans différents domaines des sciences humaines pour comprendre le monde contemporain »; voir l'annexe 1, composante 2.2).

Recommandation 2 : Revoir le niveau taxonomique du verbe d'action du but 1 en fonction de celui de la composante du Profil attendu qui porte sur les connaissances disciplinaires.

Le terme « transdisciplinaire » est important, car il fait référence à l'ensemble des disciplines des sciences humaines et aux liens intrinsèques qui existent entre celles-ci. Un nombre considérable de faits, de notions et de concepts sont transdisciplinaires en sciences humaines. C'est l'approche qui, elle, est disciplinaire. Ainsi, le défi est de présenter les savoirs dans les différents cours, mais sans redondance et de façon complémentaire.

Cela dit, il apparaît nécessaire de définir clairement le terme « transdisciplinaire », car il porte actuellement à confusion et sa conception varie d'une enseignante ou d'un enseignant à l'autre. La définition qui se trouve dans le programme actuel ne permet pas d'en saisir toutes les nuances.

Finalement, pour donner plus d'importance au terme « transdisciplinaire » et rendre compte du rôle essentiel qu'il joue dans l'intégration des acquis, nous considérons que toutes les références à la transdisciplinarité du but 1 devraient migrer vers le but 9, si celui-ci est conservé dans la nouvelle mouture du programme.

Recommandation 3 : Transférer toutes les références aux éléments transdisciplinaires du but 1 au but 9 afin d'en faire l'objet principal d'un but.

But 2 : Expliquer des théories, des lois, des modèles, des écoles de pensée en rapport avec leurs auteurs et avec les réalités concernées.

Le but 2 constitue la suite logique du but 1 : il est nécessaire de connaître les principaux faits, notions et concepts des disciplines des sciences humaines pour être en mesure d'en expliquer les théories, lois, modèles et écoles de pensée essentiels.

Néanmoins, il est fondamental de modifier le libellé du but 2 afin d'explicitier le fait que l'étudiante ou l'étudiant doit être en mesure d'expliquer non seulement les théories, lois, modèles et écoles de pensée, mais également le phénomène humain à l'aide de ceux-ci. Cela permettrait de renforcer le lien essentiel entre les buts 1 et 2.

De plus, le texte descriptif du but 2 nécessite une reformulation complète. Actuellement, il est lourd et vague. Il gagnerait en pertinence si certains concepts plus ou moins tangibles, comme les constructions intellectuelles irréfutables ou éphémères, disparaissaient pour laisser place aux liens intrinsèques entre les faits, notions et concepts, et les théories, lois, modèles et écoles de pensée des sciences humaines.

Recommandation 4 : Modifier le libellé et reformuler la description du but 2 afin de s'assurer de la pertinence de ce but et de souligner son lien intrinsèque avec le but 1.

But 3 : Situer divers enjeux relatifs à la citoyenneté dans un contexte de mondialisation.

Une certaine désuétude caractérise le troisième but, principalement en raison de l'emploi des termes « contexte de mondialisation ». Il serait nécessaire de trouver une expression plus intemporelle qui permettrait au programme de demeurer actuel et pertinent dans le temps.

S'il faut procéder à la réécriture de ce but, il est néanmoins essentiel de préserver l'idée de « citoyenneté », au centre de la formation en sciences humaines. Cela dit, le niveau taxonomique du verbe « situer » est trop faible au regard de la place que la citoyenneté prend dans le programme. D'ailleurs, dans sa formulation actuelle, l'énoncé du but n'a pas la même portée que sa description.

Le verbe qui permettrait de traduire ce à quoi on s'attend d'une diplômée ou d'un diplômé du programme *Sciences humaines* au seuil d'entrée à l'université serait « prendre position ». En effet, au terme de ses études, cette personne devrait être en mesure de se prononcer sur des enjeux sociaux, culturels et citoyens grâce à sa réflexion et à son esprit critique, tous deux développés dans sa formation.

Recommandation 5 : Reformuler le but 3 afin de s'assurer de sa pertinence à long terme, en mettant l'accent sur la place fondamentale qu'occupe la citoyenneté dans la formation en sciences humaines.

Bien qu'il appartienne aux gens chargés de la réécriture du programme d'études de trouver le libellé précis du but 3, le groupe de travail responsable de l'analyse comparative propose la formulation préliminaire suivante, qui se veut plus intemporelle : « Prendre position sur divers enjeux relatifs à la citoyenneté dans le contexte du monde actuel. »

But 4 : Démontrer les qualités d'un esprit scientifique et critique ainsi que des habiletés liées à des méthodes, tant qualitatives que quantitatives, appropriées aux sciences humaines.

D'emblée, le quatrième but est trop chargé et ambitieux; il est nécessaire de le scinder. On y traite à la fois de l'esprit scientifique, de l'esprit critique ainsi que des habiletés liées aux méthodes que l'étudiante ou l'étudiant doit posséder au terme de sa formation.

En ce qui concerne l'esprit critique, la formulation proposée pour le but 3, particulièrement le fait que l'étudiante ou l'étudiant doive prendre position sur divers enjeux relatifs à la citoyenneté, induit le développement d'un esprit critique. Cela dit, en parallèle, il est essentiel de maintenir le lien qui est fait avec l'esprit scientifique. C'est pourquoi cette idée doit également apparaître dans le libellé du but 4.

Pour ce qui est des habiletés liées aux méthodes, il nous apparaît que cet élément constitue l'objet unique du but 5. Ainsi amalgamé à l'esprit critique et scientifique, il perd de sa substance et crée une redondance. Il serait donc judicieux de transférer les éléments liés aux méthodes du but 4 au but 5.

Ainsi, l'objet unique du but 4 devient l'esprit scientifique critique, un élément essentiel, particulièrement si l'on souhaite insister sur la scientificité des disciplines des sciences humaines. Quant à la description du but, si l'on exclut les éléments liés aux habiletés méthodologiques, elle nous semble claire.

Recommandation 6 : Inclure les habiletés liées aux méthodes de recherche qualitatives et quantitatives dans le but 5 et faire du développement d'un esprit scientifique critique l'unique objet du but 4.

But 5 : Utiliser des méthodes de travail et de recherche nécessaires à la poursuite de ses études.

Le but 5 traite de deux éléments distincts et complémentaires : les méthodes de travail, par exemple la recherche documentaire ou la présentation des travaux selon les règles méthodologiques, et les méthodes de recherche, comme l'entrevue ou le sondage. L'utilisation d'un verbe commun pour les deux éléments pose problème, puisque le programme *Sciences humaines* vise à approfondir les méthodes de travail, mais à initier aux méthodes de recherche, en vue de la poursuite d'études universitaires. Cette distinction devrait transparaître dans le libellé du but.

La création de deux buts distincts permettrait par ailleurs d'insister sur certains éléments fondamentaux liés aux deux objectifs. D'une part, la maîtrise des habiletés de nature méthodologique est l'un des éléments constitutifs du Profil attendu (voir l'annexe 1, composante 2.1), ce qui justifierait en soi qu'un accent supplémentaire soit mis sur cette notion. Ensuite, les méthodes qualitatives et quantitatives nommées explicitement dans le but 4 pourraient être intégrées au libellé et à la description d'un éventuel but portant sur les méthodes de recherche. D'autre part, un but sur les méthodes de travail permettrait d'aborder plus spécifiquement l'éthique, un élément central, considéré par les représentantes et les représentants universitaires comme essentiel pour la poursuite d'études universitaires (voir l'annexe 1, composante 1.4).

Recommandation 7 : Établir une distinction claire entre les méthodes de travail intellectuel et les méthodes de recherche qualitatives et quantitatives, par exemple en créant deux buts distincts, et bonifier le libellé et la description pour chacun des deux concepts.

Il est à noter que l'importance de l'éthique dans les méthodes de travail a suscité un questionnement au sein du groupe de travail. Les réflexions portaient sur la distinction entre le plagiat involontaire, causé par des méthodes de travail déficientes, et le plagiat volontaire, qui est un enjeu éthique. Certains membres du groupe de travail proposaient d'utiliser le terme « fraude » pour le plagiat volontaire afin de marquer la différence. On pourrait par ailleurs envisager que les deux concepts soient abordés distinctement et explicités.

But 6 : Utiliser les technologies de traitement de l'information appropriées.

Conserver le sixième but peut sembler non pertinent tant les technologies de l'information font désormais partie intégrante de la vie étudiante au collégial. Or, il a été convenu que si la technologie est omniprésente, l'utilité et la nécessité de maîtriser les outils technologiques demeurent.

Toutefois, le niveau taxonomique du but est assurément trop faible; il ne s'agit pas seulement d'« utiliser » les outils technologiques – ou moyens de communication actuels –, mais plutôt de savoir les exploiter adéquatement et de façon éthique lors de ses études supérieures. L'emploi d'un verbe comme « maîtriser » ou « exploiter » dans le libellé du but permettrait de mettre l'accent sur les savoir-faire et savoir-être à maîtriser pour une utilisation éthique et conséquente des outils technologiques et des moyens de communication à l'ère des médias sociaux et de l'omniprésence du numérique (voir l'annexe 1, élément 1.4.2).

Ce but nous semble d'ailleurs l'endroit tout désigné pour aborder la culture numérique, un élément primordial qui a été mentionné explicitement par les représentantes et les représentants universitaires dans le Profil attendu (voir l'annexe 1, éléments 1.2.4 à 1.2.6). Ainsi, la culture numérique devrait transparaître dans le libellé ou la description du but.

Recommandation 8 : Reformuler le but 6, relever son niveau taxonomique et bonifier son libellé et sa description de manière à l'actualiser et à aborder la culture numérique.

But 7 : Communiquer sa pensée de façon claire et correcte dans la langue d'enseignement.

Le septième but est fondamental. Son libellé est correct et son niveau taxonomique est approprié. Néanmoins, contrairement au but 8, il n'inclut pas l'acquisition de compétences en lecture.

Bien que cette habileté apparaisse implicitement dans les méthodes de travail dont fait mention le but 5, le fait de savoir lire et de comprendre des textes scientifiques complexes dans le domaine des sciences humaines n'est pas explicitement énoncé. Il nous apparaît important qu'il le soit, particulièrement si l'on tient compte de l'avis des représentantes et des représentants universitaires exprimé dans le Profil attendu (voir l'annexe 1, élément 1.1.2).

Recommandation 9 : Ajouter le terme « sciences humaines » au libellé du but 7 et intégrer à la description de ce but des habiletés en lecture de textes scientifiques du domaine des sciences humaines.

But 8 : Lire et comprendre des documents de base en sciences humaines diffusés dans la langue seconde.

Le niveau taxonomique du huitième but semble approprié et plutôt conforme aux attentes des représentantes et des représentants universitaires consultés lors de l'élaboration du Profil attendu. Par contre, l'un des éléments constitutifs de la sous-composante « littératie en langue seconde » mentionne que l'étudiante ou l'étudiant, au seuil d'entrée à l'université, devrait comprendre le vocabulaire disciplinaire et scientifique non seulement à l'écrit, mais également à l'oral (voir l'annexe 1, élément 1.1.7). Cet élément n'apparaît pas dans le but et pourrait y être ajouté.

Comme on suggère d'ajouter la littératie disciplinaire au libellé et à la description du but 7, on pourrait envisager de jumeler les buts 7 et 8, tout en établissant des exigences et des niveaux taxonomiques différents dans la description du nouveau but. Le groupe de travail responsable de la rédaction de la nouvelle mouture du programme pourrait peser le pour et le contre d'une telle option.

Recommandation 10 : Réfléchir à la possibilité de fusionner les buts 7 et 8 tout en établissant des exigences et des niveaux taxonomiques différenciés.

But 9 : Intégrer ses acquis tout au cours de sa démarche d'apprentissage dans le programme.

À la lecture du but 9 et de sa description, nous constatons que la formulation employée est beaucoup plus prescriptive que pour les autres buts; aucune mention des étudiantes et des étudiants n'est même faite dans le troisième paragraphe de la description. Selon notre compréhension, le but 9 vise à favoriser l'approche programme, la métacognition et l'intégration des acquis, des éléments qui sont apparus lors des dernières actualisations du programme.

Or, l'intégration des acquis constitue plus une finalité du programme que l'un de ses buts. Elle est l'élément vers lequel tend l'ensemble de la formation. C'est d'ailleurs pour cette raison que, dans les tableaux 3 et 4, le but 9 apparaît comme contribuant partiellement à l'atteinte de l'ensemble des sous-composantes du Profil attendu, à l'exception, évidemment, de la sous-composante « intégration » (voir l'annexe 1, éléments 2.2.4 à 2.2.6), à laquelle il participe totalement.

Cela remet en question la pertinence de faire de l'intégration des acquis un but propre. Il s'agit d'un objectif d'une ampleur considérable qui doit être poursuivi tout au long du parcours collégial. Puisqu'il s'agit d'une finalité du programme, l'intégration des acquis constitue-t-elle un but en soi? Ne devrait-elle pas plutôt transparaître dans l'ensemble des buts et des objectifs du programme? Si oui, comment l'insérer dans les objectifs et standards de façon naturelle, c'est-à-dire sans en dénaturer le sens? Si non, devrait-elle apparaître seulement dans la finalité du programme?

Cela dit, la formulation prescriptive actuelle du but et de sa description suscite un certain malaise. Il serait nécessaire de les reformuler afin d'en conserver les aspects en lien avec l'intégration disciplinaire, la transdisciplinarité² et la métacognition. Par ailleurs, l'emploi du terme « combinaison » comme synonyme du terme « intégration » dans la description du but est mis en doute. Cela semble peu adéquat.

Recommandation 11 : Modifier le libellé et reformuler la description du but 9 afin de conserver uniquement l'intégration disciplinaire, la transdisciplinarité et la métacognition, et de s'assurer qu'il est de même niveau que les autres buts de la formation spécifique.

² À l'exemple d'autres termes du programme d'études *Sciences humaines*, la « transdisciplinarité » est sujette à interprétation. Le groupe de travail chargé de la réécriture du programme d'études devrait identifier ces termes équivoques et ajouter un glossaire à la fin du document.

Synthèse sur les buts de la formation spécifique du programme d'études *Sciences humaines*

De façon générale, les buts de la formation spécifique du programme d'études *Sciences humaines* répondent adéquatement au Profil attendu, puisque toutes les composantes de celui-ci sont totalement atteintes, que ce soit par un seul but ou par l'agrégation de plusieurs d'entre eux. Néanmoins, l'ouverture sur le monde et le développement d'un esprit critique par rapport à la culture numérique et la diversité des perspectives à l'échelle internationale devraient être explicitement ajoutés dans les libellés ou les descriptions des buts pour qu'il y ait une plus grande adéquation entre ceux-ci et les orientations générales du Profil attendu. Quelques changements devraient également être apportés aux buts pour qu'ils tiennent compte des enjeux actuels et qu'ils demeurent pertinents dans le temps. Finalement, le but 9 sur l'intégration des acquis diffère grandement des autres buts, tant du point de vue du fond que de la forme. Comme l'intégration constitue plus une finalité du programme d'études *Sciences humaines* que l'un de ses buts, le groupe de travail considère qu'elle devrait apparaître en filigrane dans les autres buts plutôt que faire l'objet d'un but propre.

Cela dit, le défi est grand lorsque vient le temps de rédiger les buts de la formation spécifique d'un programme d'études. Ceux-ci doivent être à la fois assez précis pour tracer des orientations claires quant à l'approche programme souhaitée et d'une portée assez vaste pour être réinvestis dans chacun des objectifs et standards de la formation spécifique.

Considérations générales sur les objectifs et standards de la formation spécifique

Les deux tableaux suivants rendent compte des liens entre les objectifs et standards de la formation spécifique du programme d'études *Sciences humaines* et les composantes de l'axe 1 (tableau 5) et de l'axe 2 (tableau 6) du Profil attendu.

Tableau 5: Liens entre les objectifs et standards de la formation spécifique du programme *Sciences humaines* et l'axe 1 du Profil attendu

PROFIL ATTENDU		PROGRAMME D'ÉTUDES									
AXE 1 : Éléments généraux et fondamentaux		Objectifs et standards de la formation spécifique ³									
Composantes du profil	Sous-composantes	022K	022L	022M	022N	022P	022Q	022R	022S	022T	022U
Exploiter différents langages, notamment pour apprendre et communiquer, dans le contexte spécifique d'une formation en sciences humaines.	Littératie en langue d'enseignement										
	Littératie en langue seconde										
	Littératie disciplinaire										
	Numératie						*	*	*	*	*
Manifester des éléments de culture générale et scientifique inhérents à une formation en sciences humaines.	Culture scientifique propre aux sciences humaines										
	Culture numérique										
Démontrer son ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle permettant d'appréhender différentes réalités propres à une formation en sciences humaines.	Ouverture										
	Curiosité										
Démontrer du respect et de l'éthique dans des situations d'apprentissage ou de travail d'équipe, ou dans un contexte professionnel propre à la formation en sciences humaines.	Éthique										
	Travail d'équipe										
	Normes sociales										

* Les éléments liés à la numératie peuvent être atteints partiellement ou totalement par ces objectifs et standards, en fonction de la discipline assurant leur prise en charge.

Légende : Blanc : Atteinte nulle Gris : Atteinte partielle Noir : Atteinte totale
Hachuré : Ne s'applique pas

³ Voir la liste des objectifs et standards de la formation spécifique du programme d'études *Sciences humaines* à l'annexe 2.

Tableau 6: Liens entre les objectifs et standards de la formation spécifique du programme *Sciences humaines* et l'axe 2 du Profil attendu

PROFIL ATTENDU		PROGRAMME D'ÉTUDES									
AXE 2 : Bases disciplinaires et méthodologiques		Objectifs et standards de la formation spécifique									
<i>Composantes du profil</i>	<i>Sous-composantes</i>	022K	022L	022M	022N	022P	022Q	022R	022S	022T	022U
Démontrer son engagement dans son apprentissage en ayant recours à des méthodes de travail permettant de s'organiser et d'exploiter ses acquis pour produire un travail intellectuel qui témoigne d'une démarche autonome et responsable.	Méthodologie										
	Engagement										
Mobiliser des connaissances générales de base dans différents domaines des sciences humaines pour comprendre le monde contemporain.	Bases théoriques										
	Intégration										
Exploiter la démarche scientifique pour analyser des situations et résoudre des problèmes propres au champ des sciences humaines.											
Utiliser des technologies de manière à faciliter la communication, la recherche, l'apprentissage et le traitement de l'information dans le contexte d'une formation en sciences humaines.	Recherche documentaire										
	Technologies										

Légende : Blanc : Atteinte nulle Gris : Atteinte partielle Noir : Atteinte totale
Hachuré : Ne s'applique pas

On constate d'abord, à la lecture des tableaux 5 et 6, que les objectifs et standards de la formation spécifique contribuent à un grand nombre de composantes et de sous-composantes du Profil attendu. Néanmoins, contrairement aux buts, la très grande majorité des objectifs et standards n'y contribue que partiellement (cases grisées). Seules cinq sous-composantes sur dix-huit sont totalement atteintes par un ou plusieurs objectifs et standards de la formation spécifique (cases noircies), alors que quatorze le sont par un ou plusieurs buts de la formation spécifique. Les sous-composantes totalement atteintes par l'un ou l'autre des objectifs et standards sont les suivantes : 1) littératie en langue d'enseignement (022T); 2) littératie disciplinaire (022K, 022L, 022M, 022Q et 022U); 3) numératie (022M et 022P); 4) travail d'équipe (022Q); 5) recherche documentaire (022T).

Les objectifs et standards sont plus précis que les buts. Ainsi, tout en limitant l'analyse aux libellés précis des objectifs et standards, le groupe de travail considère que plusieurs éléments constitutifs du Profil attendu sont implicites dans certains éléments de la compétence ou critères de performance du programme d'études. Afin d'être conséquent avec la méthodologie employée pour les travaux actuels, c'est-à-dire une prise en compte stricte des objectifs et standards sans égard aux interprétations qui peuvent en être faites, le groupe de travail a dû considérer ces éléments ou critères comme absents, tout en convenant qu'il est difficile, voire impossible pour une étudiante ou un étudiant d'atteindre plusieurs des compétences du programme sans avoir acquis ces derniers.

Il faudra donc juger si, au moment de l'écriture du nouveau programme, on devrait nommer certains des éléments constitutifs des sous-composantes afin de permettre à ce programme de mieux correspondre au Profil attendu et de mettre l'accent sur ces éléments particuliers.

Tableau 7: Éléments constitutifs du Profil attendu jugés implicites dans le programme d'études Sciences humaines par le groupe d'analyse comparative

OUVERTURE	
1.3.1	Faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de réceptivité et d'adaptabilité.
ÉTHIQUE	
1.4.1	Agir de façon éthique et responsable tant dans son rôle d'étudiant que dans celui de futur professionnel.
1.4.2	Manifester un comportement éthique dans différents contextes de communication, entre autres lors de l'utilisation des médias sociaux dans le contexte scolaire et professionnel.
1.4.3	Manifester un comportement éthique, notamment en ce qui a trait au plagiat, à la tricherie et à l'intégrité intellectuelle.
TRAVAIL D'ÉQUIPE	
1.4.4	Manifester son esprit d'entraide, de collaboration et de coopération dans le contexte scolaire et professionnel, notamment lors du travail d'équipe.
MÉTHODOLOGIE	
2.1.1	Appliquer les normes de présentation des travaux, établir une médiagraphie et différentes tables et référencer ses sources à l'intérieur du texte.
2.1.2	Exploiter différentes méthodes de travail (la gestion du temps, la prise de notes, etc.) dans un contexte scolaire et professionnel.
ENGAGEMENT	
2.1.6	Démontrer de la rigueur dans ses études, dans le cadre des travaux de recherche de même que dans l'expression de sa pensée dans les processus de communication orale ou écrite.
2.1.7	Être exigeant et manifester son sens de l'organisation ainsi que de la cohérence et de la constance dans la réalisation de son travail.
2.1.11	Pratiquer l'autogestion, l'auto-observation, l'autoanalyse et l'autorégulation dans un contexte scolaire et professionnel.
DÉMARCHE SCIENTIFIQUE	
2.3.3	Manifester de la rigueur, par exemple en faisant la différence entre une opinion basée sur l'émotion (subjectivité) et une autre reposant sur les faits (objectivité) ou en doutant du bien-fondé de tout argument, ou en remettant en question des théories, des idées, des positions, des concepts, etc., reliés à une discipline.
2.3.4	Utiliser diverses stratégies et approches (ex. : analytiques ou rationnelles) de résolution de problèmes en tenant compte des spécificités disciplinaires.

Par ailleurs, certains éléments constitutifs du Profil attendu correspondent à des attitudes qui devraient être développées par les étudiantes et étudiants, mais qui ne peuvent, selon le groupe de travail, se trouver explicitement dans un objectif et standard du programme d'études ministériel. C'est ce qui explique qu'ils aient été écartés de l'analyse comparative. Néanmoins, il apparaît envisageable qu'ils puissent être abordés lors de la mise en œuvre locale du programme d'études ou, *a fortiori*, dans les activités et les services offerts aux étudiantes et aux étudiants dans les établissements d'enseignement.

Tableau 8: Éléments constitutifs du Profil attendu pouvant difficilement figurer dans les objectifs et standards du programme d'études *Sciences humaines* selon le groupe d'analyse comparative

NORMES SOCIALES	
1.4.6	Manifester du respect pour soi-même, les autres (collègues, personnel enseignant et non enseignant, autres personnes intervenant dans le cadre de la formation) et les ressources matérielles dans le contexte scolaire et professionnel.
1.4.7	Manifester son sens des convenances (règles de politesse, compréhension des convenances sociales, etc.) dans le contexte scolaire et professionnel.
1.4.8	Respecter les règles (lois, normes, politiques, règlements, contrats, etc.) et assumer ses devoirs, ses obligations et ses responsabilités dans le contexte scolaire et professionnel.
MÉTHODOLOGIE	
2.1.4	Exploiter différentes stratégies propres au domaine socioaffectif (la gestion du stress et de l'anxiété, le développement du sentiment d'efficacité personnelle, la fin de la procrastination, etc.) dans un contexte scolaire et professionnel.
ENGAGEMENT	
2.1.8	Faire preuve d'effort et de persévérance en manifestant sa volonté de se dépasser par ses réponses à des défis de divers ordres dans un contexte scolaire et professionnel.
2.1.9	Faire preuve d'implication en participant à des activités parascolaires propres au programme ou au milieu collégial.
2.1.10	Manifester son sens des responsabilités et de la débrouillardise dans un contexte scolaire et professionnel.

Le cumulatif des éléments constitutifs du Profil attendu qui sont implicites dans les objectifs et standards du programme ou qui peuvent difficilement y figurer fait en sorte que certaines sous-composantes de ce profil n'ont pu être soumises à l'analyse comparative souhaitée. Ainsi en est-il des sous-composantes « éthique », « normes sociales » et « engagement ».

Par ailleurs, le fait que certaines sous-composantes du Profil attendu contiennent des éléments qui sont implicites ou qui peuvent difficilement apparaître dans le programme d'études *Sciences humaines* rend impossible la contribution de celui-ci à l'atteinte totale de ces sous-composantes. C'est le cas pour « ouverture », « travail d'équipe », « méthodologie » et « démarche scientifique ».

Cela explique également en partie pourquoi les tableaux 5 et 6 sur les objectifs et standards comportent beaucoup plus de cases grisées (atteinte partielle) que les tableaux 3 et 4 sur les buts. Ainsi, malgré le nombre important de sous-composantes partiellement atteintes, le groupe de travail considère que les objectifs et standards du programme d'études *Sciences humaines* actuel répondent plutôt bien au Profil attendu. Il y a néanmoins des progrès à faire, particulièrement en ce qui concerne leur formulation.

Des objectifs et standards à ajouter?

Comme cela a été mentionné précédemment, l'acquisition de la compétence langagière est l'une des attentes prédominantes qui se dégagent du Profil attendu des étudiantes et des étudiants diplômés du programme d'études *Sciences humaines*. Or, bien que cela fasse l'objet d'un but en soi, aucune compétence du programme d'études actuel ne fait explicitement état d'attentes relatives au langage parlé, lu ou écrit. Il s'agit pourtant d'un élément fondamental du domaine des sciences humaines ainsi qu'une part importante des habiletés nécessaires pour mener des études universitaires, voire une carrière dans ce domaine de formation.

Selon les membres du groupe d'analyse, se fier uniquement à la formation générale du programme d'études *Sciences humaines* pour développer une compétence aussi fondamentale n'est ni envisageable ni souhaitable pour la nouvelle version de ce programme. D'autant plus qu'en sciences humaines, le texte scientifique constitue un genre en soi qu'il est nécessaire d'aborder spécifiquement et dont les bases doivent être acquises en vue de la poursuite des études universitaires.

Le Profil attendu fait également mention de l'importance de se situer dans le contexte historique, notamment en ce qui concerne l'émergence et les transformations des différentes disciplines des sciences humaines au fil du temps. Plus précisément, il y est indiqué que les étudiantes et étudiants devraient manifester, au sortir du collégial, des « connaissances relatives à l'histoire, aux origines, aux fondements et aux principaux courants des différentes disciplines » (voir l'annexe 1, élément 2.2.3).

Le groupe de travail considère qu'une connaissance globale de l'origine des disciplines et que le développement de la notion de temporalité, dans son ensemble, sont des éléments cruciaux pour la compréhension du phénomène humain. Ainsi, la perspective historique devrait être centrale non seulement dans l'objectif et standard O22L, mais aussi dans l'ensemble de la formation en sciences humaines.

La culture numérique est un autre élément requis par le Profil attendu qui ne s'inscrit pas explicitement dans un objectif et standard disciplinaire de la formation spécifique. La connaissance des médias de communication, le développement d'un esprit critique quant à leur utilisation, le discernement permettant de juger de la qualité de l'information, la gestion de son identité en ligne ainsi que l'usage judicieux des outils numériques en contexte scolaire et professionnel sont autant d'aspects cruciaux que le prochain programme d'études *Sciences humaines* devra aborder (voir l'annexe 1, éléments 1.2.4 à 1.2.6).

Deux options sont alors possibles : faire de ces aspects des objectifs et standards en soi ou les intégrer à des objectifs et standards préexistants. Par exemple, des contenus de cette nature sont souvent abordés dans les cours issus de l'objectif et standard O22K. Vu leur proximité avec le vécu des étudiantes et des étudiants, l'identité numérique, la dépendance à la technologie ou le jugement critique par rapport à l'information trouvée sur Internet sont des thèmes fréquemment utilisés pour aborder certains éléments, par exemple dans les cours d'initiation à la psychologie. Cependant, ces éléments ne sont pas nommés dans l'objectif et standard. Le groupe d'analyse comparative s'interroge sur la pertinence de les y inscrire explicitement. Cela permettrait certes au programme de mieux correspondre au Profil attendu en abordant la culture numérique, mais pourrait constituer une contrainte sur le plan du contenu, qui serait exacerbée si les références à la technologie devenaient obsolètes.

Le groupe de travail chargé de la réécriture du programme d'études *Sciences humaines* devrait donc se pencher sur la possibilité de rédiger des objectifs et standards ou des éléments de compétence et des critères de performance portant sur ces trois éléments fondamentaux de la formation dans le domaine des sciences humaines, c'est-à-dire le langage scientifique, le développement de la notion de temporalité et la culture numérique.

Recommandation 12 : Intégrer des objectifs et standards ou des éléments de la compétence et des critères de performance portant sur les éléments suivants : 1) la communication lue, parlée et écrite de nature scientifique en sciences humaines; 2) le développement d'une perspective historique; 3) la mise en œuvre d'une approche critique par rapport à la culture numérique.

Finalement, le groupe de travail constate qu'il est souvent difficile d'établir un lien entre les critères de performance de l'ensemble des objectifs et standards et des éléments de compétence précis. Il serait essentiel, lors de la réécriture du programme d'études, de s'assurer que chaque élément de compétence a des critères de performance associés qui permettent d'en évaluer le degré d'atteinte.

Considérations particulières sur les objectifs et standards de la formation spécifique

Le programme d'études *Sciences humaines* actuel prévoit trois objectifs et standards permettant l'initiation à des disciplines précises : 022K (psychologie), 022L (histoire) et 022M (économique). L'initiation à au moins une quatrième discipline du champ des sciences humaines, qui varie selon les parcours d'études, est prévue au programme d'études. C'est l'objectif et standard 022N, par sa formulation, qui permet d'aborder l'ensemble de ces autres disciplines. La présente analyse, qui avait pour but de comparer les attentes au seuil d'entrée à l'université avec le programme actuel, a donc permis de constater que les trois objectifs et standards disciplinaires (022K, 022L et 022M) de même que l'objectif et standard 022N permettent l'acquisition de bases théoriques requises par le Profil attendu (voir l'annexe 1, éléments 2.2.1 à 2.2.3).

Forts de ce constat, nous sommes d'avis que ce sera au groupe chargé de la réécriture du programme d'études de trouver la meilleure façon de prendre en compte ces bases théoriques dans les nouveaux objectifs et standards dont il assurera la rédaction.

022K : Expliquer les bases du comportement humain et des processus mentaux.

Le groupe de travail se déclare assez satisfait de l'objectif et standard 022K. Quelques ajustements devraient néanmoins être envisagés. Par exemple, l'énoncé de la compétence devrait traiter des « bases psychologiques » plutôt que simplement des « bases ». Cela rapprocherait sa formulation de celle des énoncés de compétence des objectifs et standards des deux autres disciplines obligatoires, c'est-à-dire que le nom de la discipline (psychologie) apparaîtrait dans l'énoncé de la compétence. Il serait également préférable, au troisième élément de la compétence, de remplacer le terme « biologique » par « neurologique », qui correspond mieux à la terminologie employée dans le domaine.

Soulignons également que plusieurs enseignantes et enseignants proposent aux étudiantes et aux étudiants des activités de recherche documentaire en vue de l'atteinte de cette compétence. Pourtant, l'objectif et standard – qui en est un d'initiation – n'en fait pas mention. Il y aurait donc lieu de rehausser le niveau taxonomique de cet objectif et standard afin d'y inclure des éléments relatifs à l'apprentissage de méthodes de travail.

Recommandation 13 : Reformuler l'objectif et standard 022K afin, notamment, de l'arrimer à la terminologie employée en psychologie.

022L : Reconnaître, dans une perspective historique, les caractéristiques essentielles de la civilisation occidentale.

Le niveau taxonomique de l'énoncé de la compétence de l'objectif et standard 022L est trop bas selon le groupe de travail, d'autant plus que les enseignantes et enseignants peuvent baser leur cours sur les acquis développés dans la même discipline au secondaire. D'ailleurs, des verbes d'un niveau taxonomique beaucoup plus élevé sont employés dans les critères de performance de cet objectif et standard. Ainsi, il y aurait tout lieu de relever le niveau taxonomique de l'énoncé de la compétence, étant donné que le Profil attendu insiste particulièrement sur l'importance, pour les étudiantes et étudiants, de se situer dans le temps et l'espace et de développer une capacité à replacer leurs apprentissages dans leur contexte (voir l'annexe 1, éléments 2.2.2 et 2.2.3).

Recommandation 14 : Relever le niveau taxonomique de l'objectif et standard 022L.

Par ailleurs, plusieurs considèrent que les programmes en histoire ont tendance à être très chargés. Les enseignantes et enseignants peinent souvent à se rendre au terme de la période chronologique fixée. D'où l'importance de ne pas prescrire trop d'éléments de contenu pour leur offrir une certaine flexibilité pédagogique.

À ce sujet, l'histoire de la civilisation occidentale constitue une thématique que le groupe de travail juge très large pour un objectif et standard de deux unités. Centrée sur l'Occident, la compétence 022L ne permet pas d'aborder la réalité historique dans toute sa complexité, où s'entremêlent des contributions multiples issues de plusieurs civilisations. Fixer une balise temporelle plutôt que spatiale pourrait donc s'avérer plus approprié.

Cela offrirait aux enseignantes et aux enseignants la latitude nécessaire pour aborder l'histoire du Québec et du Canada de même que l'histoire mondiale, et ainsi dépasser les limites de l'Occident. Cette orientation serait conforme au Profil attendu, qui stipule que l'étudiante ou l'étudiant diplômé devrait être en mesure de « distinguer les grandes périodes historiques [...] relatives à l'histoire internationale, occidentale et nationale » (voir l'annexe 1, élément 2.2.2).

Cela dit, il est difficile pour le groupe de travail de fixer une date précise à retenir comme balise temporelle. Il est recommandé de soumettre des questions aussi fondamentales que celle-ci à plusieurs enseignantes et enseignants, s'il y a lieu, lors de la rédaction du nouveau programme.

De plus, il est crucial d'offrir plus de flexibilité sur le plan du contenu pour que l'objectif et standard 022L puisse mieux s'arrimer au reste de la formation en sciences humaines. En effet, les membres du groupe soulignent que souvent, les étudiantes et étudiants ne sont pas en mesure d'exploiter des informations factuelles relatives à l'histoire pour contextualiser une situation (voir l'annexe 1, élément 2.2.2), comme le requiert le Profil attendu, surtout en ce qui concerne les périodes historiques plus proches de nous.

La formation collégiale en histoire devrait offrir la possibilité aux enseignantes et aux enseignants d'aborder plus en profondeur l'histoire plus récente, ce qui serait cohérent dans un cadre d'approche programme. Ainsi, les acquis réalisés en histoire pourraient plus efficacement servir de bases à la construction des connaissances dans les autres disciplines, ce qui constituerait un avantage certain pour promouvoir les projets interdisciplinaires dans le programme d'études. Une telle approche pourrait également servir d'assise à la possibilité, évoquée précédemment, d'ancrer l'histoire même des disciplines des sciences humaines dans leur contexte propre, qui s'inscrit dans la volonté de familiariser les étudiantes et étudiants avec les origines et les fondements de ces disciplines mentionnées par les universités dans le Profil attendu (voir l'annexe 1, élément 2.2.3).

Recommandation 15 : Remplacer les balises géographiques de l'objectif et standard d'initiation à l'histoire par des balises temporelles afin de mettre l'accent sur les périodes historiques plus récentes.

Enfin, certaines méthodes de travail en sciences humaines sont intimement liées à l'interprétation d'un document historique prescrite dans les critères de performance. Pensons notamment au repérage et à la sélection d'une source ainsi qu'à la présentation adéquate des citations, des références et des médiagraphies. Le groupe de travail souligne que, par conséquent, ces habiletés sont souvent développées dans les cours d'histoire. Pourtant, rien dans l'objectif et standard actuel n'institue ces pratiques de façon formelle. Le faire permettrait une meilleure adaptation du programme aux attentes des universités sur le plan méthodologique (voir l'annexe 1, élément 2.1.1).

022M : Expliquer les fondements économiques de la vie en société.

Lors de la rédaction de l'objectif et standard 022M du programme actuel, un cours d'économie était obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, ce qui rehaussait les attentes au collégial. Or, ce n'est désormais plus le cas, et le programme d'éducation financière, qui fera partie du Programme de formation de l'école québécoise à partir de l'année scolaire 2017-2018, ne rétablira pas beaucoup cette situation. Étant donné que les étudiantes et étudiants ne sont pas en contact avec la discipline économique avant leur arrivée au collégial, il serait judicieux de mieux calibrer la compétence 022M afin de s'assurer qu'elle est de niveau introductif.

D'une part, l'énoncé de la compétence prescrit l'explication des « fondements économiques de la vie en société ». Le groupe de travail considère que cette prescription est trop ambitieuse pour une compétence introductive, particulièrement à la lumière du Profil attendu, qui recommande que le programme d'études *Sciences humaines* se concentre sur l'acquisition de connaissances théoriques et conceptuelles de base dans les différentes disciplines (voir l'annexe 1, composante 2.2).

Recommandation 16 : Remplacer l'énoncé de la compétence par le suivant : « Expliquer les bases économiques de la société ».

D'autre part, le cinquième élément de la compétence de l'objectif et standard 022M, qui prescrit l'utilisation, par les étudiantes et étudiants, d'un modèle d'activité macroéconomique pour expliquer les politiques économiques, est particulièrement discutable. Il s'agit d'une compétence très précise, et même potentiellement d'ordre universitaire, qui est peu ou pas réinvestie ailleurs dans le programme. En se basant sur les attentes exprimées dans le Profil attendu (voir l'annexe 1, éléments 1.1.11 à 1.1.13), il serait souhaitable de recadrer le contenu de cet objectif et standard pour qu'il soit conséquent avec une compétence de l'ordre de l'initiation, particulièrement en ce qui a trait à la place qu'occupe la modélisation.

L'objectif et standard 022M gagnerait donc à être moins chargé pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de mieux saisir les bases de la discipline économique et de faire plus de liens avec les autres objectifs et standards du programme.

Recommandation 17 : Recadrer le contenu de l'objectif et standard 022M afin de permettre l'initiation à la discipline économique et de faire plus de liens avec les autres objectifs et standards du programme.

Enfin, le dernier critère de performance de l'objectif et standard 022M, où il est question de l'« utilisation judicieuse et rigoureuse de méthodes quantitatives utilisées en économie », peut conduire à considérer l'objectif et standard 022P comme étant préalable à 022M. Or, cette séquence constitue une contrainte dans le cheminement des étudiantes et des étudiants qui n'a pas vraiment de raison d'être. Dans une perspective de recadrage du contenu visant à multiplier les possibilités de faire des liens, donc d'intégrer des savoirs des sciences humaines d'une manière transdisciplinaire, ces deux objectifs et standards devraient pouvoir être atteints simultanément, car cela ne nuirait pas à la valeur des apprentissages réalisés.

Recommandation 18 : Retirer de l'objectif et standard 022M tout élément laissant croire que l'atteinte de l'objectif et standard 022P lui est préalable.

022N : Discerner l'apport de connaissances disciplinaires à la compréhension du phénomène humain.

L'objectif et standard 022N est rédigé de manière à pouvoir être adapté en fonction de huit disciplines des sciences humaines, c'est-à-dire l'administration, l'anthropologie, les civilisations anciennes, la géographie, la science politique, la science de la religion, la sociologie et la philosophie, quand celle-ci n'est pas présente dans la formation générale.

Selon le groupe de travail, cette compétence nécessite une réécriture complète : elle est considérée comme vague, alors qu'elle devrait plutôt être englobante. Le groupe juge qu'elle manque à la fois de structure et de sens et qu'elle n'a pas l'univocité souhaitable dans le contexte. Par exemple, la difficulté que constitue la préparation d'un cours à partir d'un canevas aussi abstrait pour les nouveaux enseignants et enseignantes a été soulignée. C'est la raison pour laquelle plusieurs membres du groupe observent un écart important entre les différents cours ayant cet objectif et standard comme assise.

Le Profil attendu indique que les étudiantes et étudiants diplômés devraient être en mesure de mobiliser les bases théoriques et conceptuelles des différents domaines des sciences humaines. Pour illustrer cette composante, des éléments précis qui devraient être abordés dans les études collégiales en sciences humaines y figurent (voir l'annexe 1, élément 2.2.1). Le libellé actuel de l'objectif et standard 022N offre la latitude nécessaire pour que ces contenus soient abordés, mais ne garantit aucunement qu'ils le sont. Ainsi, selon le groupe de travail, une meilleure adéquation entre le programme et le Profil attendu passe par la rédaction d'objectifs et standards distincts permettant une initiation aux différentes disciplines du programme.

Recommandation 19 : Rédiger des objectifs et standards d'initiation à chacune des disciplines des sciences humaines nommées dans l'objectif et standard 022N.

Comme l'ensemble des disciplines ne peut être couvert à l'intérieur du nombre d'unités prescrit par le programme d'études *Sciences humaines*, celui-ci devrait spécifier un nombre minimal de disciplines auxquelles s'initier pour obtenir le diplôme d'études collégiales. Dans ce scénario, l'enjeu sera de s'assurer que les différentes compétences sont d'un niveau taxonomique équivalent, tout en reflétant la spécificité de chacune des disciplines. Le groupe de travail suggère donc, pour répondre aux attentes des universités – c'est-à-dire élaborer un programme qui initie plus qu'il ne spécialise –, que le futur programme propose une introduction à plus de disciplines que les quatre actuelles, et cela, pour favoriser l'acquisition de bases disciplinaires solides et variées et assurer le caractère orientant du programme d'études. Corollairement, on devra probablement envisager de fixer un nombre maximal de compétences axées sur la spécialisation disciplinaire dans le futur programme d'études.

Recommandation 20 : Augmenter la quantité de disciplines auxquelles les étudiantes et étudiants s'initieront dans le programme d'études *Sciences humaines*.

022P : Appliquer des outils statistiques à l'interprétation de données reliées à des contextes d'études en sciences humaines.

L'objectif et standard 022P nécessite une refonte majeure. Il contient un grand nombre de connaissances déclaratives, notamment dans les critères de performance. Il y a même lieu de se demander s'il est conforme à l'approche par compétences, qui est le fondement même de la formation collégiale.

De plus, dans la mesure où le Profil attendu ne spécifie pas les connaissances présentées comme étant essentielles dans l'objectif et standard actuel, il y aurait lieu de recadrer le libellé de celui-ci autour de l'acquisition de bases solides en numératie dans le contexte spécifique des sciences humaines (voir l'annexe 1, éléments 1.1.11 à 1.1.13), dans une perspective d'approche programme.

D'ailleurs, des liens plus soutenus entre le contenu enseigné relativement à la compétence 022P et le contexte des sciences humaines sont nécessaires à une compréhension adéquate du sens, de la portée et de l'utilité des concepts. Non seulement l'objectif et standard 022P devrait être moins prescriptif sur le plan des savoirs, mais il devrait également faire une plus grande place à leur signification et à leur rôle dans la construction de la connaissance en sciences humaines. Il devrait par ailleurs permettre l'acquisition d'éléments liés à la culture scientifique, comme cela est souhaité dans le Profil attendu (voir l'annexe 1, élément 1.2.1). Cela permettrait aux étudiantes et aux étudiants de mieux développer leur capacité d'établir des liens interdisciplinaires (voir l'annexe 1, élément 2.2.4) et de contextualiser l'analyse des données (voir l'annexe 1, élément 1.1.13), comme le requiert le Profil attendu.

Recommandation 21 : Réécrire le libellé de l'objectif et standard 022P afin qu'il soit conforme à l'approche par compétences et à l'approche programme, en s'assurant qu'il permet l'acquisition de bases solides en numératie dans le contexte spécifique des sciences humaines.

Il importe par ailleurs que, dans le contenu de l'objectif et standard O22P, on fasse adéquatement la différence entre les statistiques descriptives et inférentielles. Les premières, qui incluent par exemple la moyenne, la médiane et l'écart type, sont inscrites explicitement dans le Profil attendu comme étant des habiletés devant être acquises par les étudiantes et étudiants diplômés (voir l'annexe 1, élément 1.1.12). Les secondes, qui incluent par exemple le test d'indépendance du khi-carré et le coefficient de corrélation, devraient être abordées de manière que les étudiantes et étudiants sachent les lire et les interpréter lorsqu'ils ont à consulter la littérature scientifique. Toutefois, contrairement à ce que prévoit l'objectif et standard O22P, le groupe d'analyse comparative considère qu'il n'est pas nécessaire que les étudiantes et étudiants démontrent leur capacité à en faire le calcul.

En effet, dans le parcours scolaire en sciences humaines, le calcul des statistiques inférentielles a davantage sa place à l'université. Au collégial, l'écart avec les acquis réalisés au secondaire est très grand, ce qui nuit pour plusieurs à l'atteinte de la compétence. D'autant plus que, comme nous l'avons mentionné plus haut, cet objectif et standard est parfois considéré, dans certains établissements, comme un préalable à l'objectif et standard O22M, ce qui le place alors à la première session dans les grilles de cours. De plus, ce contenu n'est réinvesti que de façon marginale dans la formation collégiale, en plus d'être systématiquement répété à l'université lorsqu'il est pertinent pour le programme d'études. Ainsi, il pourrait être déplacé dans l'objectif et standard facultatif visant les méthodes quantitatives avancées, ou simplement être reporté à l'université.

Recommandation 22 : Recadrer l'objectif et standard O22P de manière à favoriser l'acquisition de savoirs liés au calcul de statistiques descriptives et à ajuster le niveau de savoirs à acquérir en lien avec les statistiques inférentielles.

O22Q : Appliquer la démarche scientifique à une recherche empirique en sciences humaines.

La structure de cet objectif et standard ainsi que sa séquence logique sont des éléments que le groupe de travail apprécie particulièrement et propose de conserver. L'obligation, pour les étudiantes et étudiants, de travailler en équipe en vue de l'atteinte de la compétence est considérée comme souhaitable et devrait être inscrite dans les éléments de compétence ou les critères de performance, d'autant plus qu'il s'agit de l'une des attentes qui se dégagent du Profil attendu (voir l'annexe 1, éléments 1.4.4 et 1.4.5). Le groupe de travail considère même que cet objectif et standard est l'un de ceux qui contribuent le plus à l'attitude d'ouverture des étudiantes et des étudiants – notamment face à la rétroaction –, dont le développement est souhaité selon le Profil attendu (voir l'annexe 1, élément 1.3.3).

Le principal enjeu de l'application de l'objectif et standard O22Q dans les collèges est lié au fait que son contenu est orienté vers certaines méthodes de recherche des sciences humaines. Ainsi, le vocabulaire utilisé rend difficile l'inclusion de certaines méthodes de recherche qualitatives, comme la méthode historique. Or, les enseignantes et enseignants ont des compétences précises, propres à l'une ou l'autre des dix disciplines explicitement inscrites au programme (onze dans les collèges anglophones). Plusieurs peuvent donc se sentir mal à l'aise d'enseigner des méthodes de recherche qui ne sont pas celles de leur champ disciplinaire.

Un objectif et standard rédigé de façon plus large et neutre serait préférable. Cela permettrait aux enseignantes et aux enseignants de l'adapter en fonction de leur champ de compétence et d'offrir des cours de méthodologie tout aussi valables sur le plan scientifique, mais plus incarnés, mieux contextualisés. Il est vrai que le Profil attendu requiert que les étudiantes et étudiants soient aptes à « manifester [leur] connaissance des méthodes propres aux disciplines du programme », ce qui implique que toutes les méthodes doivent être abordées dans la formation. Toutefois, toutes ne peuvent réalistement être approfondies. Les spécialistes de l'ensemble des méthodes de recherche des sciences humaines se destinant à l'enseignement collégial sont plutôt rares, et suivre cette voie dans la rédaction d'un objectif et standard constituerait un programme trop ambitieux.

Recommandation 23 : Ajuster l'énoncé de la compétence ainsi que la structure de l'objectif et standard O22Q de façon à permettre son adaptation aux méthodes de recherche des différentes disciplines des sciences humaines.

Par ailleurs, au deuxième élément de la compétence, les termes « définir » et « problème de recherche » sont jugés insuffisants, puisque la problématique de recherche est un élément complexe et transversal des méthodes en sciences humaines ainsi qu'une étape cruciale de la recherche qui ne saurait être escamotée. Ainsi, « élaborer la problématique de la recherche » serait une reformulation plus adéquate de cet élément de la compétence.

Ce changement permettrait également de mieux ancrer la recherche documentaire. Cette méthode de travail essentielle et transdisciplinaire, inscrite explicitement dans le Profil attendu (voir l'annexe 1, éléments 2.4.1 et 2.4.2), aurait sa place dans les critères de performance de l'objectif et standard O22Q. Il s'agit en effet d'un contenu souvent enseigné à cette occasion, mais dont la place aurait avantage à être officialisée. À cet effet, le groupe d'analyse comparative suggère que le critère de performance « capacité à sélectionner de la documentation pertinente » soit ajouté.

En contrepartie, certaines étapes de la démarche de recherche pourraient être allégées dans la perspective d'un recadrage du contenu. Le groupe de travail se demande notamment si la sélection d'un échantillon de recherche est réellement une compétence d'ordre collégial.

Recommandation 24 : Changer le libellé du deuxième élément de la compétence de l'objectif et standard O22Q pour « élaborer une problématique de recherche » et, par conséquent, ajouter « capacité à sélectionner de la documentation pertinente » aux critères de performance.

Outre la recherche documentaire, quelques autres compétences transdisciplinaires – la lecture efficace, par exemple – pourraient être enseignées à l'occasion de cet objectif et standard. Parallèlement à cela, un plus grand nombre d'éléments de compétence devraient être consacrés aux méthodes de travail intellectuel, mais ils devraient être répartis ailleurs dans le programme d'études.

En effet, bien que les méthodes de travail efficaces soient l'un des éléments centraux du Profil attendu (voir l'annexe 1, éléments 2.1.1 à 2.1.4), elles ne sauraient toutes être intégrées ici. L'objectif et standard O22Q est consacré à l'acquisition de bases en méthodes de recherche quantitatives et qualitatives et non en méthodes de travail intellectuel et, par ailleurs, son contenu est suffisamment chargé pour le nombre d'unités qui y est affecté actuellement.

En ce moment, les méthodes de travail intellectuel requises par le Profil attendu ne sont clairement indiquées dans aucune compétence. Elles sont par contre souvent sous-entendues. Par exemple, il a été mentionné plus haut qu'en histoire, il est nécessaire de savoir faire des références bibliographiques pour réaliser l'interprétation prescrite d'un document historique.

Répartir clairement ces méthodes entre les objectifs et standards disciplinaires s'y prêtant serait de nature à mieux en garantir l'acquisition par les étudiantes et étudiants et, donc, à mieux faire correspondre le programme d'études au Profil attendu, en plus de placer ces éléments méthodologiques dans un contexte disciplinaire qui les rendra d'autant plus signifiants. Une solution plus flexible pourrait être de formuler un objectif et standard réservé exclusivement aux méthodes de travail intellectuel. Il reviendrait alors aux établissements, dans la mise en œuvre institutionnelle, de s'assurer que cette compétence est atteinte.

Recommandation 25 : S'assurer que les principales méthodes de travail intellectuel à acquérir au cours d'une formation en sciences humaines sont inscrites dans les objectifs et standards du programme, de manière à en garantir l'adoption.

O22R : Approfondir des connaissances disciplinaires sur le phénomène humain.

O22S : Appliquer à la compréhension du phénomène humain, dans des situations concrètes, des notions disciplinaires.

Le groupe de travail a souhaité traiter simultanément les objectifs et standards O22R et O22S étant donné leur grande similitude et leur statut équivalent dans la séquence d'apprentissage prescrite dans le programme d'études *Sciences humaines*. Cela témoigne d'ailleurs d'une certaine difficulté à établir des distinctions profondes entre eux.

Écrits de façon à permettre leur adaptation en fonction des disciplines, ces objectifs et standards n'ont ni l'univocité ni la clarté requises. Ainsi, au moment de les comparer aux composantes du Profil attendu, le groupe de travail s'est souvent retrouvé devant une situation confuse. En effet, les cours résultant de l'adaptation locale de ces objectifs et standards peuvent donner lieu soit à plusieurs des apprentissages souhaités, soit à aucun d'entre eux. Afin de mieux faire correspondre le programme d'études au Profil attendu, il serait judicieux de mieux circonscrire ces deux objectifs et standards et de les incarner plus concrètement, dans le contexte propre aux sciences humaines.

Cela implique, corollairement, d'étudier la possibilité de fusionner ces deux objectifs et standards afin d'en créer un seul. La coexistence des deux peut s'avérer utile, mais le fait que les étudiantes et étudiants puissent développer les compétences O22R et O22S dans la même discipline entre en contradiction avec l'acquisition de bases disciplinaires variées réclamée par le Profil attendu. Aussi, compte tenu de la recommandation d'augmenter le nombre minimal de disciplines auxquelles les étudiantes et étudiants s'initieront dans le programme d'études *Sciences humaines*, la fusion des objectifs et standards O22R et O22S pourrait être opportune.

D'ailleurs, puisque ces objectifs et standards s'inscrivent dans le deuxième niveau d'un continuum d'apprentissage, le niveau taxonomique de leurs énoncés de compétence n'est pas suffisamment élevé. Conformément aux règles de rédaction propres à l'approche par compétences, ces énoncés doivent viser le seuil minimal de l'application suivant la taxonomie de Bloom. Or, certains éléments de compétence de ces objectifs et standards sont de niveau taxonomique plus élevé que les énoncés de compétence, ce qui contrevient à leur logique même.

On remarque également que l'objectif et standard O22R n'est pas suffisamment multidimensionnel pour constituer réellement une compétence. Il ne repose pas à la fois sur des connaissances, des habiletés et des attitudes dont l'acquisition est essentielle à la poursuite d'études universitaires. Bref, une refonte complète des objectifs et standards O22R et O22S serait impérative dans la nouvelle mouture du programme d'études *Sciences humaines*.

Recommandation 26 : Réécrire les objectifs et standards O22R et O22S de manière plus claire et univoque, en respectant l'approche par compétences, et évaluer la possibilité de les fonder en un seul objectif et standard.

O22T : Démontrer l'intégration personnelle d'apprentissages du programme.

L'intégration personnelle des acquis réalisés dans le programme d'études est une composante qui fait l'unanimité chez les enseignantes et enseignants membres du groupe d'analyse comparative. Cet objectif et standard figure parmi les plus appréciés du programme d'études, et l'on insiste sur son rôle essentiel à la fin du parcours des étudiantes et des étudiants.

Ainsi, le groupe d'analyse souligne à quel point cet objectif et standard favorise l'approche programme, tant pour les étudiantes et étudiants, qui sont en mesure d'établir des liens significatifs entre leurs acquis disciplinaires, que pour les enseignantes et enseignants, qui doivent à son contact ouvrir leurs horizons aux contenus enseignés par leurs collègues. Les liens créés, et la multidisciplinarité en découlant, constituent l'un des aspects du programme d'études les plus appréciés.

Toutefois, l'énoncé de la compétence parle d'« apprentissages ». Or, le cours qui en résulte généralement dans les collèges se nomme « démarche d'intégration des acquis en sciences humaines ». Le groupe d'analyse comparative considère donc que le terme « acquis » serait plus approprié pour décrire la compétence à atteindre, vu la richesse de ce qui est réinvesti dans ce cours, qui ne se limite pas à des apprentissages.

Recommandation 27 : Modifier le libellé de l'énoncé de la compétence de manière à changer le terme « apprentissages » pour « acquis », ce qui donnerait : « Démontrer l'intégration personnelle des acquis du programme ».

En ce qui concerne les éléments de compétence, celui qui traite de l'évaluation de sa démarche d'apprentissage devrait, pour permettre une meilleure applicabilité, privilégier un processus qui se fait « en continu » plutôt que « régulièrement ». Des jalons qualitatifs devraient également être intégrés pour permettre l'évaluation de l'atteinte de certains éléments de compétence. Ainsi, il serait utile que l'évaluation de sa production finale soit réalisée, par exemple, « de façon judicieuse ».

Le groupe de travail soutient par ailleurs que le critère de performance portant sur l'« utilisation judicieuse d'au moins deux disciplines » est trop peu exigeant. Il suggère de porter ce nombre à trois, ce qui constitue un objectif plus ambitieux, mais tout de même réaliste. Il souligne également que la référence aux technologies de traitement de l'information est superflue à notre époque. Ce critère de performance n'apporte désormais aucune valeur ajoutée.

En outre, le contexte de réalisation de l'objectif et standard 022T, c'est-à-dire « dans le cadre d'une réalisation individuelle ou collective », est très critiqué. Dans plusieurs établissements, cet objectif et standard donne lieu à un cours auquel se rattache l'épreuve synthèse de programme, ce qui rend toute réalisation collective inadmissible pour certains. Pour d'autres, la chose demeure possible, à condition qu'une majorité des évaluations réalisées dans le cours soient individuelles. Le contexte de réalisation a donc suscité la discussion au sein du groupe de travail dans la mesure où cet objectif et standard doit attester d'une intégration personnelle, mais où il pourrait également être bonifié pour favoriser le travail d'équipe et l'ouverture à la critique, notamment de ses pairs, comme cela est souhaité dans le Profil attendu (voir l'annexe 1, éléments 1.3.3 et 1.4.4).

En terminant, le groupe d'analyse souhaite indiquer au groupe de travail qui sera chargé de la réécriture du programme d'études que cette compétence intégratrice devrait logiquement inclure des références aux buts du programme, qui devraient normalement être atteints à ce stade de la formation. Il rappelle également que le cours qui découle de cet objectif et standard se décline de plusieurs façons dans les collèges, donnant lieu, par exemple, à des recherches empiriques ou encore à des stages. Ces approches variées constituent une force du programme d'études *Sciences humaines* qu'il importe de conserver, d'où l'intérêt de voir à ce que les exigences de l'objectif et standard 022T demeurent aussi larges qu'elles le sont à l'heure actuelle en ce qui concerne la production à réaliser.

022U : Réaliser une production contribuant à l'enrichissement de ses connaissances disciplinaires.

L'objectif et standard 022U possède un statut particulier. D'une part, il est facultatif dans le parcours du programme d'études *Sciences humaines* et, d'autre part, il constitue une ultime étape de la séquence entamée par les objectifs et standards 022N, 022R et 022S.

À la connaissance du groupe d'analyse, l'objectif et standard 022U est peu employé dans les établissements du réseau collégial. Plusieurs collèges ne le retiennent pas, car ils jugent souvent que trois cours dans la même discipline sont suffisants dans un parcours collégial en sciences humaines et qu'il n'est pas utile d'en ajouter un quatrième. Du reste, lorsque les étudiantes et étudiants suivent malgré tout un quatrième cours – donc l'objectif et standard 022U –, ceux-ci n'y voient habituellement pas une grande différence avec l'objectif et standard 022T.

Pourtant, d'un point de vue pédagogique, ces deux objectifs et standards sont contraires. Alors que 022T préconise l'intégration d'apprentissages multiples dans un projet permettant de faire des liens entre les cours suivis, 022U favorise plutôt la progression des apprentissages dans un domaine précis.

Dans la perspective de l'analyse comparative, il y a donc lieu de remettre en question l'existence de l'objectif et standard 022U. Les représentantes et représentants universitaires qui ont contribué au Profil attendu souhaitent que les étudiantes et étudiants possèdent des bases disciplinaires variées, et non une spécialisation accrue dans un seul domaine. Ainsi, cet objectif et standard disciplinaire n'apporte aucune valeur ajoutée.

Recommandation 28 : Éliminer l'objectif et standard 022U dans le nouveau programme d'études Sciences humaines.

022V, 022W, 022X, 022Y et 022Z : objectifs et standards facultatifs du programme d'études.

Les autres objectifs et standards facultatifs du programme d'études n'ont pas fait l'objet de l'analyse comparative. En effet, le Profil attendu n'a pas été élaboré en fonction d'attentes spécifiques liées à certains programmes d'études. Il constitue un portrait général et idéal de l'étudiante ou de l'étudiant diplômé au seuil d'entrée à l'université. Or, ces objectifs et standards facultatifs sont justement des préalables à l'entrée dans certains programmes universitaires précis. Ils feront donc l'objet d'un processus séparé de la présente analyse comparative, au cours duquel les universités valideront qu'ils sont toujours propices à l'atteinte des compétences nécessaires à l'admission dans les programmes d'études de destination.

Synthèse sur les objectifs et standards de la formation spécifique du programme d'études *Sciences humaines*

Faire apparaître explicitement tous les éléments constitutifs du Profil attendu dans les objectifs et standards du programme d'études *Sciences humaines* pose problème. En effet, plusieurs semblent implicites dans les objectifs et standards actuels, alors que d'autres peuvent difficilement s'y trouver étant donné leur nature. Cela dit, selon le groupe de travail, trois éléments centraux du Profil attendu, c'est-à-dire le langage scientifique, le développement de la perspective temporelle et la culture numérique, devraient faire l'objet d'objectifs et standards, ou encore d'éléments de compétence ou de critères de performance particuliers.

En ce qui concerne les objectifs et standards actuels, tous nécessitent minimalement une révision sommaire qui assurerait une meilleure cohérence du programme d'études. Conformément aux souhaits exprimés par les représentantes et représentants universitaires, soit offrir une formation collégiale qui initie plus qu'elle ne spécialise, le groupe de travail considère qu'il serait pertinent que les étudiantes et étudiants bénéficient d'une introduction à plus de disciplines que les quatre actuelles et que le niveau taxonomique et le degré de précision de tous les objectifs et standards disciplinaires soient sensiblement équivalents. Ainsi, on devrait entre autres envisager de rédiger des objectifs et standards d'initiation à chacune des disciplines nommées dans l'objectif et standard 022N et, parallèlement à cela, de réécrire les objectifs et standards 022R et 022S.

Le programme actuel permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir une base méthodologique et une approche scientifique utiles dans la poursuite de leurs études supérieures. Il est néanmoins essentiel de s'assurer que les méthodes quantitatives et qualitatives ainsi que les méthodes de travail intellectuel peuvent s'incarner et être utilisées dans le contexte des études en sciences humaines au collégial. En effet, l'approche intégrative du programme est centrale, d'où l'importance accordée par le groupe de travail à l'objectif et standard 022T.

Considérations complémentaires sur les objectifs et standards de la formation générale

La formation générale est une composante commune à tous les programmes d'études préuniversitaires et techniques. Elle n'est donc aucunement soumise au processus d'actualisation du programme d'études *Sciences humaines*. Elle n'en demeure pas moins une partie essentielle de ce programme. Qui plus est, elle contribue à l'atteinte de plusieurs des composantes du Profil attendu. Il était donc nécessaire d'effectuer l'exercice d'analyse comparative la concernant, ne serait-ce que pour déterminer en quoi elle complète la formation spécifique en sciences humaines à cet égard.

Le groupe d'analyse comparative n'étant toutefois pas composé d'enseignantes et d'enseignants de la formation générale, l'examen a été effectué de manière très générale. Plutôt que d'analyser chacun des objectifs et standards, le groupe a étudié chacun des blocs d'objectifs et standards disciplinaires de la formation générale des programmes d'études en français, et ce, afin de déterminer leur contribution à l'atteinte du Profil attendu. Par ailleurs, il s'est concentré uniquement sur les composantes et les sous-composantes du Profil attendu, sans se pencher sur leurs éléments constitutifs (voir l'annexe 1). Le degré d'atteinte n'était donc pas pris en compte; seule la contribution des objectifs et standards de la formation générale à l'atteinte du Profil attendu était analysée.

Sans surprise, les compétences en langue d'enseignement et littérature de la formation générale contribuent à l'atteinte des composantes en langue d'enseignement du Profil attendu, tandis que les compétences en langue seconde participent à l'atteinte des composantes relatives à la langue seconde du Profil attendu. La philosophie (et les *humanities* dans le programme d'études anglophone) contribue également à la capacité de raisonnement et d'argumentation souhaitée en langue d'enseignement ainsi qu'à la culture scientifique liée aux sciences humaines et à l'attitude d'ouverture, notamment par rapport à la diversité des points de vue.

La langue d'enseignement et littérature ainsi que la philosophie concourent de plus à l'atteinte des composantes méthodologiques du Profil attendu ainsi qu'à l'acquisition de bases théoriques et conceptuelles. La démarche scientifique, et plus précisément la capacité à distinguer l'objectivité et la subjectivité, fait évidemment partie de la formation en philosophie, tandis que la recherche documentaire est abordée en langue d'enseignement et littérature. L'attitude d'engagement souhaitée par le Profil attendu est, quant à elle, développée en éducation physique.

Par ailleurs, bien que les membres du groupe de travail soient conscients que les contraintes administratives ne permettent pas toujours à ce scénario de se matérialiser, ils soulignent que la formation générale propre pourrait mieux jouer son rôle d'assise de la formation spécifique si elle était offerte à des groupes homogènes venant du même programme. Certaines compétences de philosophie contiennent, à l'heure actuelle, des éléments qui répètent le contenu d'autres compétences disciplinaires du programme d'études *Sciences humaines*, par exemple en science politique et en psychologie. Puisque les étudiantes et étudiants de la formation générale sont inscrits à divers programmes d'études, il est difficile pour les enseignantes et enseignants d'arrimer le contenu de leur cours à ceux de la formation spécifique pour éviter les redites. Un ajustement en ce sens permettrait de donner une meilleure cohérence pédagogique au programme d'études *Sciences humaines*.

Enfin, le groupe de travail insiste sur la difficulté d'atteindre les composantes en langue seconde souhaitées par les représentantes et représentants universitaires dans le Profil attendu étant donné que quatre niveaux différents sont offerts dans les cours de formation générale. Les étudiantes et étudiants y développent des compétences hétérogènes, ce qui rend ardu l'établissement d'un seuil unique à atteindre dans la formation spécifique. Le groupe de travail se demande même si l'atteinte du critère de performance en langue seconde de l'objectif et standard O22T est possible au terme des cours de formation générale de niveau 1.

CONCLUSION

Le programme d'études *Sciences humaines* offert dans les établissements collégiaux du Québec est un programme riche et pertinent qui forme adéquatement des milliers d'étudiantes et étudiants et qui leur permet de poursuivre des études supérieures dans une grande variété de disciplines. Les étudiantes et étudiants issus de ce programme possèdent de solides bases disciplinaires et des compétences méthodologiques et de recherche significatives. Par ailleurs, la grande majorité d'entre eux démontre une grande curiosité pour le monde qui les entoure et possède de bonnes aptitudes en matière d'argumentation et de réflexion critique.

Néanmoins, comme pour tous les programmes d'études, il est nécessaire de procéder à une évaluation périodique des buts et des compétences qui incarnent le programme *Sciences humaines*. Comme la dernière révision de ce programme date de 2001, l'exercice en cours apparaît essentiel au regard du groupe de travail. Après une analyse comparative minutieuse des composantes du Profil attendu et des buts ainsi que des objectifs et standards du programme d'études préuniversitaires *Sciences humaines*, il devient évident qu'une révision complète de celui-ci est nécessaire.

L'objectif d'une telle révision n'est pas de tout déconstruire pour rebâtir un programme d'études diamétralement opposé à l'actuel et ainsi répondre à certains impératifs particuliers. Il s'agit plutôt de faire des ajustements structurels et de recadrer certains buts et certains objectifs et standards pour que le programme d'études *Sciences humaines* continue d'être reconnu à sa juste valeur, voire qu'il acquière ses lettres de noblesse. En fin de compte, ce qui est souhaité, c'est que les diplômées et diplômés en sciences humaines possèdent, pour la poursuite de leurs études universitaires, les connaissances, les habiletés et les aptitudes leur permettant de saisir et de comprendre, comme nul autre diplômé du collégial, la complexité du phénomène humain.

Comme tous les enseignants et enseignantes de sciences humaines du réseau collégial, les membres du groupe de travail voient grand pour l'avenir du programme d'études *Sciences humaines* : un programme d'études plus cohérent, structuré autour du caractère scientifique des sciences humaines, qui développera clairement les compétences langagières propres au domaine d'études. Un programme orientant, axé sur l'interdisciplinarité et qui mobilisera les enseignantes et enseignants et les encouragera à concevoir plus de projets de collaboration. Un programme d'études qui conservera un ancrage méthodologique fort et mettra l'accent sur la richesse d'une formation diversifiée et sur l'intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

C'est avec plaisir et grand intérêt que le groupe de travail chargé de l'analyse comparative du Profil attendu et du programme d'études *Sciences humaines* passe le flambeau au groupe qui sera responsable de la réécriture de ce programme. Nous sommes persuadés qu'il en résultera un programme d'études mobilisant et de haut niveau auquel enseignantes et enseignants et étudiantes et étudiants seront fiers d'appartenir.

ANNEXE 1 AXES, COMPOSANTES, SOUS-COMPOSANTES ET ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PROFIL ATTENDU

Axe 1 : Les éléments généraux et fondamentaux

1.1 EXPLOITER DIFFÉRENTS LANGAGES, NOTAMMENT POUR APPRENDRE ET COMMUNIQUER, DANS LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE D'UNE FORMATION EN SCIENCES HUMAINES.

LITTÉRATIE EN LANGUE D'ENSEIGNEMENT

- 1.1.1 Exploiter sa capacité de raisonnement et d'argumentation par la pratique de la logique et de la rhétorique.
- 1.1.2 Lire et décoder, en langue d'enseignement, des textes de niveau et de complexité variables, notamment ceux de nature scientifique, pour les comprendre.
- 1.1.3 Maîtriser des pratiques de la communication, particulièrement en ce qui a trait aux situations formelles (prise de contact, présentation, interaction interpersonnelle ou en groupe, etc.), à la communication orale, à la négociation, à la médiation, à l'argumentation, aux débats et aux stratégies d'écoute.
- 1.1.4 Maîtriser la langue d'enseignement, notamment en ce qui a trait aux étapes du processus d'écriture, aux normes de rédaction, aux exigences de présentation des documents et des références ainsi qu'aux aspects orthographiques, grammaticaux et syntaxiques.
- 1.1.5 Produire, en langue d'enseignement, plusieurs longs textes de différents types (informatif, argumentatif, analytique, scientifique, essayistique, synthétique, d'opinion, de vulgarisation, etc.) adaptés aux besoins et au niveau de langage requis. Ces textes seront intelligibles et structurés et présenteront une position claire et cohérente au regard de la tâche.

LITTÉRATIE EN LANGUE SECONDE

- 1.1.6 Appliquer les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe de la langue seconde.
- 1.1.7 Comprendre le vocabulaire disciplinaire et scientifique, tant à l'oral qu'à l'écrit, pour accéder aux savoirs disciplinaires produits dans la langue seconde.
- 1.1.8 Lire et décoder, en langue seconde, des textes de niveau et de complexité variables, notamment ceux de nature scientifique, pour les comprendre.

LITTÉRATIE DISCIPLINAIRE

- 1.1.9 Connaître un vocabulaire général et un vocabulaire propre aux sciences humaines permettant de comprendre des textes à caractère scientifique et disciplinaire en langue d'enseignement.
- 1.1.10 Lire, interpréter et exploiter différents langages (textes, données, cartes, tableaux, graphiques, images, symboles, équations, etc.) pour en dégager les idées et les arguments en tenant compte du contexte dans le but de produire et de communiquer de l'information.

NUMÉRATIE

- 1.1.11 Exploiter le langage et les bases en mathématique de même que la logique qui sous-tend la pensée formelle et la capacité d'abstraction au quotidien et dans la vie scolaire et professionnelle.
- 1.1.12 Exploiter le langage statistique (moyenne, médiane, mode, écart type, etc.), des bases en statistiques descriptives ainsi que la logique d'application de ces connaissances au quotidien et dans la vie scolaire et professionnelle.
- 1.1.13 Traiter des données et produire une analyse contextualisée.

1.2 MANIFESTER DES ÉLÉMENTS DE CULTURE GÉNÉRALE ET SCIENTIFIQUE INHÉRENTS À UNE FORMATION EN SCIENCES HUMAINES.

CULTURE SCIENTIFIQUE PROPRE AUX SCIENCES HUMAINES⁴

- 1.2.1 Exploiter des connaissances de nature épistémologique permettant de comprendre l'émergence du savoir humain.
- 1.2.2 Exploiter des connaissances générales de base couvrant différentes dimensions des disciplines des sciences humaines, du savoir humain et leur apport à l'évolution des sociétés et des cultures selon les époques.
- 1.2.3 Exploiter les bases théoriques et conceptuelles de la philosophie, comme l'éthique, la morale, la logique, la pensée critique, la justice, etc., dans le contexte d'une formation en sciences humaines.

CULTURE NUMÉRIQUE

- 1.2.4 Connaître différents médias de communication et leurs caractéristiques.
- 1.2.5 Distinguer l'incidence de la culture numérique sur le plan tant personnel que professionnel de même que les applications et les outils des technologies de l'information et des communications disponibles à des fins scolaires et professionnelles.
- 1.2.6 Gérer son identité numérique en situation d'apprentissage ou dans un contexte professionnel propre à la formation.

1.3 DÉMONTRER SON OUVERTURE D'ESPRIT ET LA CURIOSITÉ INTELLECTUELLE PERMETTANT D'APPRÉHENDER DIFFÉRENTES RÉALITÉS PROPRES À UNE FORMATION EN SCIENCES HUMAINES.

OUVERTURE

- 1.3.1 Faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de réceptivité et d'adaptabilité.
- 1.3.2 Faire preuve d'ouverture devant les disciplines qui ne sont pas familières.
- 1.3.3 Faire preuve d'ouverture face à la rétroaction, aux commentaires et à la critique d'autrui.
- 1.3.4 Faire preuve d'ouverture relativement à des sujets d'intérêt variés et à la diversité des points de vue.

CURIOSITÉ

- 1.3.5 Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour le monde contemporain de même que pour les transformations sociales, économiques, culturelles et politiques du monde.
- 1.3.6 Manifester de la curiosité pour le monde : avoir envie de découvrir et de comprendre des manières de vivre, de manger, de danser, de prier, de dormir, de se loger, etc., qui ne sont pas familières.

⁴ Dans le document *Profil attendu des étudiants diplômés du programme d'études préuniversitaires Sciences humaines à leur admission à l'université*, l'auteur utilisait le terme « culture générale » pour définir cette sous-composante. Cette appellation, très large, la rendait difficilement traitable dans le cadre de nos travaux. Un examen attentif des éléments constitutifs de la sous-composante « culture générale » nous a permis, avec la permission de l'auteur, de les réunir sous le terme « culture scientifique propre aux sciences humaines ».

1.4 DÉMONSTRER DU RESPECT ET DE L'ÉTHIQUE DANS DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE OU DE TRAVAIL D'ÉQUIPE, OU DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL PROPRE À LA FORMATION EN SCIENCES HUMAINES.
--

ÉTHIQUE

- 1.4.1 Agir de façon éthique et responsable tant dans son rôle d'étudiant que dans celui de futur professionnel.
- 1.4.2 Manifester un comportement éthique dans différents contextes de communication, entre autres lors de l'utilisation des médias sociaux dans le contexte scolaire et professionnel.
- 1.4.3 Manifester un comportement éthique, notamment en ce qui a trait au plagiat, à la tricherie et à l'intégrité intellectuelle.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

- 1.4.4 Manifester son esprit d'entraide, de collaboration et de coopération dans le contexte scolaire et professionnel, notamment lors du travail d'équipe.
- 1.4.5 Travailler en équipe, notamment pour la répartition des rôles, le partage des tâches, la prise de décision, la gestion des échéanciers, la prise en compte de la diversité des points de vue et la résolution des conflits dans le contexte scolaire et professionnel.

NORMES SOCIALES

- 1.4.6 Manifester du respect pour soi-même, les autres (collègues, personnel enseignant et non enseignant, autres personnes intervenant dans le cadre de la formation) et les ressources matérielles dans le contexte scolaire et professionnel.
- 1.4.7 Manifester son sens des convenances (règles de politesse, compréhension des convenances sociales, etc.) dans le contexte scolaire et professionnel.
- 1.4.8 Respecter les règles (lois, normes, politiques, règlements, contrats, etc.) et assumer ses devoirs, ses obligations et ses responsabilités dans le contexte scolaire et professionnel.

2.1 DÉMONTRER SON ENGAGEMENT DANS SON APPRENTISSAGE EN AYANT RECOURS À DES MÉTHODES DE TRAVAIL PERMETTANT DE S'ORGANISER ET D'EXPLOITER SES ACQUIS POUR PRODUIRE UN TRAVAIL INTELLECTUEL QUI TÉMOIGNE D'UNE DÉMARCHE AUTONOME ET RESPONSABLE.

MÉTHODOLOGIE

- 2.1.1 Appliquer les normes de présentation des travaux, établir une médiagraphie et différentes tables et référencer ses sources à l'intérieur du texte.
- 2.1.2 Exploiter différentes méthodes de travail (la gestion du temps, la prise de notes, etc.) dans un contexte scolaire et professionnel.
- 2.1.3 Exploiter différentes stratégies cognitives (d'étude, de lecture, d'écoute, etc.) dans un contexte scolaire et professionnel.
- 2.1.4 Exploiter différentes stratégies propres au domaine socioaffectif (la gestion du stress et de l'anxiété, le développement du sentiment d'efficacité personnelle, la fin de la procrastination, etc.) dans un contexte scolaire et professionnel.
- 2.1.5 Manifester sa connaissance des méthodes propres aux disciplines du programme.

ENGAGEMENT

- 2.1.6 Démontrer de la rigueur dans ses études, dans le cadre des travaux de recherche de même que dans l'expression de sa pensée dans les processus de communication orale ou écrite.
- 2.1.7 Être exigeant et manifester son sens de l'organisation ainsi que de la cohérence et de la constance dans la réalisation de son travail.
- 2.1.8 Faire preuve d'effort et de persévérance en manifestant sa volonté de se dépasser par ses réponses à des défis de divers ordres dans un contexte scolaire et professionnel.
- 2.1.9 Faire preuve d'implication en participant à des activités parascolaires propres au programme ou au milieu collégial.
- 2.1.10 Manifester son sens des responsabilités et de la débrouillardise dans un contexte scolaire et professionnel.
- 2.1.11 Pratiquer l'autogestion, l'auto-observation, l'autoanalyse et l'autorégulation dans un contexte scolaire et professionnel.

2.2 MOBILISER DES CONNAISSANCES GÉNÉRALES DE BASE DANS DIFFÉRENTS DOMAINES DES SCIENCES HUMAINES POUR COMPRENDRE LE MONDE CONTEMPORAIN.

BASES THÉORIQUES

- 2.2.1 Connaître les bases théoriques et conceptuelles de disciplines des sciences humaines :
 - 2.2.1.1 de même que les principaux enjeux, phénomènes et processus auxquels les sociétés canadienne et québécoise sont confrontées, par exemple : l'exclusion et l'intégration sociales, la marginalisation, la pauvreté, l'interculturel, le vieillissement de la population, la différenciation individu/société, le rapport société/environnement, la culture, les groupes sociaux et les peuples autochtones, etc.;
 - 2.2.1.2 de même que les principaux enjeux, phénomènes et processus liés à l'économique, par exemple : la théorie de l'offre et de la demande, la macroéconomie, la microéconomie ainsi que les acteurs et les institutions économiques, etc.;
 - 2.2.1.3 de même que les principaux enjeux, phénomènes et processus politiques, par exemple : les niveaux de pouvoir, le système électoral, les systèmes, institutions et acteurs politiques, les principes démocratiques, les relations internationales et les structures politiques du Canada et du Québec, etc.;

- 2.2.1.4 de même que les principaux enjeux, phénomènes, processus et facteurs influant sur le développement de la personne (sur le plan social, biologique, culturel, etc.), par exemple : les phases du développement de l'être humain, les relations humaines et interpersonnelles ainsi que les mécanismes de l'apprentissage, etc.;
- 2.2.1.5 de même que les principaux enjeux, phénomènes, processus et questions géographiques, par exemple : la géographie physique, humaine et politique, la population, l'environnement, le territoire, l'aménagement, le développement et les migrations, etc.
- 2.2.2 Distinguer les grandes périodes historiques et exploiter des informations factuelles relatives à l'histoire internationale, occidentale et nationale pour contextualiser une situation.
- 2.2.3 Manifester des connaissances relatives à l'histoire, aux origines, aux fondements et aux principaux courants des différentes disciplines.

INTÉGRATION

- 2.2.4 Établir des liens entre des concepts de disciplines différentes et exploiter les connaissances de base apprises dans une perspective d'intégration des savoirs et de compréhension interdisciplinaire de la société, de l'être humain, de la pensée, etc.
- 2.2.5 Exploiter la notion de temporalité en tenant compte de différentes échelles de temps et d'espace.
- 2.2.6 Manifester la capacité de compréhension interdisciplinaire de la société, de l'être humain, de la pensée, etc., pour appréhender des problèmes et des problématiques de différents niveaux de complexité dans le contexte d'une formation en sciences humaines.

<p>2.3 EXPLOITER LA DÉMARCHE SCIENTIFIQUE POUR ANALYSER DES SITUATIONS ET RÉSOUDRE DES PROBLÈMES PROPRES AU CHAMP DES SCIENCES HUMAINES.</p>

- 2.3.1 Appliquer la démarche scientifique de même que les fondements méthodologiques et procéduraux de la recherche en tenant compte des spécificités disciplinaires.
- 2.3.2 Lire, prioriser, analyser et synthétiser des informations, des données ou des idées pour faire et prouver des liens au regard d'une finalité spécifique.
- 2.3.3 Manifester de la rigueur, par exemple en faisant la différence entre une opinion basée sur l'émotion (subjectivité) et une autre reposant sur les faits (objectivité) ou en doutant du bien-fondé de tout argument, ou en remettant en question des théories, des idées, des positions, des concepts, etc., reliés à une discipline.
- 2.3.4 Utiliser diverses stratégies et approches (ex. : analytiques ou rationnelles) de résolution de problèmes en tenant compte des spécificités disciplinaires.

<p>2.4 UTILISER DES TECHNOLOGIES DE MANIÈRE À FACILITER LA COMMUNICATION, LA RECHERCHE, L'APPRENTISSAGE ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION DANS LE CONTEXTE D'UNE FORMATION EN SCIENCES HUMAINES.</p>

RECHERCHE DOCUMENTAIRE

- 2.4.1 Connaître les bases de la recherche documentaire.
- 2.4.2 Réaliser une recherche documentaire dans différentes sources fiables et crédibles, par exemple en bibliothèque, sur Internet, dans les archives, dans les documents gouvernementaux et dans les bases de données.

TECHNOLOGIES

- 2.4.3 Travailler en réseau à l'aide des médias sociaux et des logiciels de communication en situation d'apprentissage ou dans un contexte professionnel propre à la formation.

- 2.4.4 Utiliser un logiciel de traitement de texte (génération d'une table des matières, maîtrise des styles, insertion de notes, mise en page, pagination, etc.), de présentation, de citation des sources, de messagerie, un tableur (calcul, graphique, tableau croisé, formules, etc.) ou une plateforme de formation.

**ANNEXE 2 LISTE DES OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE DU PROGRAMME D'ÉTUDES
SCIENCES HUMAINES (300.A0)**

Entre 30 et 31 ½ unités, entre 705 et 750 périodes d'enseignement

Objectifs communs

- 022K Expliquer les bases du comportement humain et des processus mentaux.
- 022L Reconnaître, dans une perspective historique, les caractéristiques essentielles de la civilisation occidentale.
- 022M Expliquer les fondements économiques de la vie en société.
- 022N Discerner l'apport de connaissances disciplinaires à la compréhension du phénomène humain.
- 022P Appliquer des outils statistiques à l'interprétation de données reliées à des contextes d'études en sciences humaines.
- 022Q Appliquer la démarche scientifique à une recherche empirique en sciences humaines.
- 022R Approfondir des connaissances disciplinaires sur le phénomène humain.
- 022S Appliquer à la compréhension du phénomène humain, dans des situations concrètes, des notions disciplinaires.
- 022T Démontrer l'intégration personnelle d'apprentissages du programme.

Objectifs facultatifs

- 022U Réaliser une production contribuant à l'enrichissement de ses connaissances disciplinaires.
- 022V Expliquer la régulation cellulaire et systémique de l'organisme humain ainsi que sa reproduction.
- 022W Appliquer des outils statistiques avancés, fondés sur la théorie des probabilités, à la prise de décision dans des contextes d'études en sciences humaines.
- 022X Appliquer des méthodes du calcul différentiel à l'étude de modèles fonctionnels du domaine des sciences humaines.
- 022Y Appliquer des méthodes du calcul intégral à l'étude de modèles fonctionnels du domaine des sciences humaines.
- 022Z Appliquer des méthodes de l'algèbre linéaire et de la géométrie vectorielle à l'étude de différents phénomènes de l'activité humaine.

ANNEXE 3 LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Mettre en avant l'ouverture sur le monde, la diversité des perspectives à l'échelle internationale et le développement d'un esprit critique par rapport à la culture numérique dans les buts de la formation spécifique.

Recommandation 2 : Revoir le niveau taxonomique du verbe d'action du but 1 en fonction de celui de la composante du Profil attendu qui porte sur les connaissances disciplinaires.

Recommandation 3 : Transférer toutes les références aux éléments transdisciplinaires du but 1 au but 9 afin d'en faire l'objet principal d'un but.

Recommandation 4 : Modifier le libellé et reformuler la description du but 2 afin de s'assurer de la pertinence de ce but et de souligner son lien intrinsèque avec le but 1.

Recommandation 5 : Reformuler le but 3 afin de s'assurer de sa pertinence à long terme, en mettant l'accent sur la place fondamentale qu'occupe la citoyenneté dans la formation en sciences humaines.

Recommandation 6 : Inclure les habiletés liées aux méthodes de recherche qualitatives et quantitatives dans le but 5 et faire du développement d'un esprit scientifique critique l'unique objet du but 4.

Recommandation 7 : Établir une distinction claire entre les méthodes de travail intellectuel et les méthodes de recherche qualitatives et quantitatives, par exemple en créant deux buts distincts, et bonifier le libellé et la description pour chacun des deux concepts.

Recommandation 8 : Reformuler le but 6, relever son niveau taxonomique et bonifier son libellé et sa description de manière à l'actualiser et à aborder la culture numérique.

Recommandation 9 : Ajouter le terme « sciences humaines » au libellé du but 7 et intégrer à la description de ce but des habiletés en lecture de textes scientifiques du domaine des sciences humaines.

Recommandation 10 : Réfléchir à la possibilité de fusionner les buts 7 et 8 tout en établissant des exigences et des niveaux taxonomiques différenciés.

Recommandation 11 : Modifier le libellé et reformuler la description du but 9 afin de conserver uniquement l'intégration disciplinaire, la transdisciplinarité et la métacognition, et de s'assurer qu'il est de même niveau que les autres buts de la formation spécifique.

Recommandation 12 : Intégrer des objectifs et standards ou des éléments de la compétence et des critères de performance portant sur les éléments suivants : 1) la communication lue, parlée et écrite de nature scientifique en sciences humaines; 2) le développement d'une perspective historique; 3) la mise en œuvre d'une approche critique par rapport à la culture numérique.

Recommandation 13 : Reformuler l'objectif et standard O22K afin, notamment, de l'arrimer à la terminologie employée en psychologie.

Recommandation 14 : Relever le niveau taxonomique de l'objectif et standard O22L.

Recommandation 15 : Remplacer les balises géographiques de l'objectif et standard d'initiation à l'histoire par des balises temporelles afin de mettre l'accent sur les périodes historiques plus récentes.

Recommandation 16 : Remplacer l'énoncé de la compétence par le suivant : « Expliquer les bases économiques de la société ».

Recommandation 17 : Recadrer le contenu de l'objectif et standard 022M afin de permettre l'initiation à la discipline économique et de faire plus de liens avec les autres objectifs et standards du programme.

Recommandation 18 : Retirer de l'objectif et standard 022M tout élément laissant croire que l'atteinte de l'objectif et standard 022P lui est préalable.

Recommandation 19 : Rédiger des objectifs et standards d'initiation à chacune des disciplines des sciences humaines nommées dans l'objectif et standard 022N.

Recommandation 20 : Augmenter la quantité de disciplines auxquelles les étudiantes et étudiants s'initieront dans le programme d'études *Sciences humaines*.

Recommandation 21 : Réécrire le libellé de l'objectif et standard 022P afin qu'il soit conforme à l'approche par compétences et à l'approche programme, en s'assurant qu'il permet l'acquisition de bases solides en numératie dans le contexte spécifique des sciences humaines.

Recommandation 22 : Recadrer l'objectif et standard 022P de manière à favoriser l'acquisition de savoirs liés au calcul de statistiques descriptives et à ajuster le niveau de savoirs à acquérir en lien avec les statistiques inférentielles.

Recommandation 23 : Ajuster l'énoncé de la compétence ainsi que la structure de l'objectif et standard 022Q de façon à permettre son adaptation aux méthodes de recherche des différentes disciplines des sciences humaines.

Recommandation 24 : Changer le libellé du deuxième élément de la compétence de l'objectif et standard 022Q pour « élaborer une problématique de recherche » et, par conséquent, ajouter « capacité à sélectionner de la documentation pertinente » aux critères de performance.

Recommandation 25 : S'assurer que les principales méthodes de travail intellectuel à acquérir au cours d'une formation en sciences humaines sont inscrites dans les objectifs et standards du programme, de manière à en garantir l'adoption.

Recommandation 26 : Réécrire les objectifs et standards 022R et 022S de manière plus claire et univoque, en respectant l'approche par compétences, et évaluer la possibilité de les fondre en un seul objectif et standard.

Recommandation 27 : Modifier le libellé de l'énoncé de la compétence de manière à changer le terme « apprentissages » pour « acquis », ce qui donnerait : « Démontrer l'intégration personnelle d'acquis du programme ».

Recommandation 28 : Éliminer l'objectif et standard 022U dans le nouveau programme d'études *Sciences humaines*.

